

Projet Moerman

Construire les futurs de l'élevage bovin (lait et viande) en Wallonie (PROBOV)

Rapport final

Coordinateur du projet : BURNY Philippe, U9 – Agriculture et Durabilité

Chargée du projet : TOSAR Victoria, U9 – Agriculture et Durabilité

Partenaires du projet :

BAETEN Vincent, U12 – Qualité et Authentification des Produits

DECRUYENAERE Virginie, U5 – Productions animales

DEBODE Frédéric, U1 – Génie biologique

FROIDMONT Éric, U9 – Agriculture et Durabilité

HENNART Sylvain, U8 – Systèmes agricoles

RONDIA Pierre, U5 – Productions animales

Période prévue du projet :

Date de début opérationnel : 1^{er} mai 2018

Date de fin opérationnelle : 31 décembre 2022

*« La prospective a pour objet
d'éclairer l'action présente à la
lumière des futurs possibles »*

Michel Godet

Table des matières

CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
1. DESIGN DU DIAGNOSTIC PROSPECTIF	6
1.1. METHODE	6
1.2. RESULTATS	7
a) Etat de l’art	7
b) Unité d’analyse	7
c) Facteurs importants : identification	7
d) Facteurs importants : hiérarchisation	9
e) Facteurs importants : pistes d’évolution	12
2. SCENARISATION DE FUTURS CONTRASTES	22
2.1. METHODE	22
a) Méthodologie globale : la boussole de l’avenir	22
b) Outils de collecte de données : les ateliers de scénarisation	23
2.2. RESULTATS	24
a) Identification et analyse des facteurs (atelier 1)	24
b) Réflexions et conclusions intermédiaires	32
c) Scénarios (atelier 2)	34
Scénario A – Des exploitations revalorisées par la société	43
Scénario B – Des exploitations sans éleveurs	49
Scénario C – Des exploitations restructurées par le croisement terminal	53
Scénario D – Des exploitations sur mesure pour chaque demande	57
d) Menaces et opportunités des scénarios (Atelier 3)	62
e) Tendances lourdes communes à tous les scénarios	67
CONCLUSIONS.....	70
REMARQUES OPERATIONNELLES	71
PUBLICATIONS	72

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le lait et la viande bovine représentent actuellement la moitié de la valeur de la production agricole finale de la Région wallonne. Cependant, au cours des deux dernières décennies, le cheptel bovin s'est réduit de 30 %, tandis que le nombre d'éleveurs régressait des deux tiers, les revenus devenant faibles et instables. De plus, de nombreux défis se profilent pour l'avenir. La libéralisation croissante des échanges internationaux, depuis les années 1990, ainsi que la suppression du système des quotas laitiers, qui garantissait un prix minimum du lait dans des quantités limitées, ont entraîné une volatilité accrue des prix, provoquant à son tour une grande variabilité du revenu des éleveurs. Par ailleurs, les consommateurs-citoyens ont de nouvelles préoccupations : le changement climatique et la préservation de l'environnement, le respect du bien-être animal, l'impact de la consommation de produits animaux sur la santé humaine, la qualité organoleptique des produits, le maintien des paysages, la préservation du patrimoine culturel, de la biodiversité, des relations sociales entre éleveurs et citoyens... Les mouvements prônant la réduction, voire la suppression, de la consommation de produits d'origine animale se font davantage entendre.

Face à tant d'interrogations, l'avenir semble incertain pour les exploitations bovines wallonnes. Faut-il renforcer encore le productivisme et le recours aux nouvelles technologies ? Mettre l'accent sur la qualité des produits ? Privilégier l'autonomie fourragère, la transformation à la ferme, la mise sur pied de coopératives d'éleveurs ? Quels seraient les impacts de ces changements sur le métier d'éleveur de bovins ? Pour tenter d'y voir plus clair, le projet PROBOV s'attèle à la co-construction de scénarios contrastés du devenir des élevages bovins wallons à l'horizon 2040, en mobilisant des outils prospectifs.

La prospective est, à l'inverse d'une prévision, une démarche systémique et participative qui cherche à dessiner des futurs possibles à travers l'élaboration de différents scénarios contrastés. La méthode repose sur l'identification de facteurs (quantitatifs et qualitatifs) et leur articulation dans différents scénarios, en intégrant une réflexion sur les incertitudes, ruptures, et les tendances possibles. L'ensemble des scénarios constitue un cadre commun permettant aux acteurs de réfléchir à la mise sur pied d'un plan stratégique. Il s'agit d'enrichir les représentations des acteurs en envisageant les évolutions possibles et renforcer ainsi la prise de décision (attitude proactive).

La vision prospective du développement de l'agriculture et de l'élevage est une mission confiée au CRA-W par le Gouvernement wallon. PROBOV bénéficie de l'expertise de l'Institut wallon de l'Évaluation, la Prospective et la Statistique (IWEPS) pour l'encadrement de la démarche sur le plan méthodologique.

PROBOV a comme objectif central de co-construire les futurs possibles des exploitations bovines wallonnes à l'horizon 2040, grâce à la mise en récit de scénarios d'évolution contrastés.

Les objectifs corollaires sont :

- la mobilisation de différents acteurs de l'élevage bovin autour de la thématique des futurs des exploitations bovines wallonnes ;
- l'identification de défis du futur auxquels seront confrontés les décideurs politiques et les acteurs des filières ainsi que les leviers actuels pour y faire face ;
- l'identification de facteurs-clés des secteurs concernés.

Point méthodologique

L'ensemble de la méthodologie suivie se base sur la méthodologie proposée par l'IWEPS et formalisée dans un document « Design méthodologique » (annexe 1). Le choix de cette méthode résulte d'un compromis nécessaire pour faire face à diverses contraintes tant internes (ressources humaines et compétences) qu'externes (restrictions sanitaires liées au Covid-19) au projet tout en permettant de rencontrer les objectifs initiaux dans les délais fixés.

1. DESIGN DU DIAGNOSTIC PROSPECTIF

Le diagnostic prospectif a pour ambition de réaliser un projet de base prospective, préparant les ateliers et le travail de scénarisation qui suivent. Ce diagnostic prospectif vise à aboutir à l'identification des variables motrices, des facteurs fixes et de leur niveau d'influence sur les exploitations bovines, tout en sensibilisant et mobilisant les parties prenantes.

1.1. METHODE

L'établissement du diagnostic prospectif a débuté par une **contextualisation** de la situation du secteur de l'élevage bovin en Wallonie, fournissant quelques clés pour une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les éleveurs et des enjeux actuels. Au-delà des chiffres et des statistiques disponibles, ce travail de remise en contexte vise à mieux percevoir les dynamiques en cours en intégrant aussi des données qualitatives relevant entre autres de l'humain (perception, attentes, idées reçues...). Une analyse comparative des études prospectives wallonnes et françaises a également été réalisée.

Cet état de l'art a servi ensuite de base pour le design du diagnostic prospectif propre au projet PROBOV. La première étape a été de définir l'**unité d'analyse** qui est étudiée dans le cadre de cette démarche. La seconde étape concerne les **variables motrices et facteurs fixes** qui ont été identifiés sur base de la contextualisation réalisée précédemment.

- ✓ Une variable motrice est un facteur qui joue un rôle prépondérant dans l'évolution du système, mais dont l'évolution est qualifiée d'incertaine.
- ✓ Un facteur fixe a également une influence sur l'évolution du système, mais son évolution est relativement certaine.

Une fois la liste des facteurs importants établie, il s'est avéré difficile de discriminer ces facteurs entre variables motrices et facteurs fixes, leur degré de certitude ou d'incertitude étant difficile à appréhender.

Un **questionnaire en ligne** a donc été mobilisé, afin d'interroger les parties prenantes sur la pertinence des facteurs identifiés, leur niveau d'importance, degré d'incertitude et leurs évolutions possibles. Concrètement, pour chaque facteur identifié, le répondant devait indiquer le niveau d'importance (déterminante, élevée, moyenne, faible, pas important, pas d'avis) et caractériser son évolution (certaine/incertaine) à l'horizon 2040. Si l'évolution était qualifiée de « certaine », le répondant devait décrire l'évolution envisagée, et si l'évolution était qualifiée de « incertaine », les différentes évolutions envisagées devaient être décrites. Cette description des évolutions possibles a rendu la participation au questionnaire particulièrement chronophage pour les répondants.

Les parties prenantes ont été sélectionnées pour leur expertise dans la thématique, tout en recouvrant les nombreux domaines liés aux exploitations bovines (éleveurs et acteurs de la filière, professionnels de l'encadrement, experts scientifiques, syndicats agricoles, ONG, service public).

Sur 106 personnes sollicitées, 36 ont participé à l'enquête, et 25 questionnaires ont été complétés en totalité. Seuls les questionnaires entièrement remplis ont été retenus pour analyser le degré d'importance et la caractérisation de l'évolution, tandis que toutes les réponses enregistrées (même partielles) ont été analysées pour les évolutions possibles de chaque facteur.

1.2. RESULTATS

a) Etat de l'art

Le travail de contextualisation est repris dans le rapport 1 « Contextualisation : diagnostic du système et principaux enseignements d'études anticipatives belges et françaises » (annexe 2). Il s'est poursuivi par la rédaction d'un cahier de prospective « Les futurs incertains de l'élevage bovin en Wallonie » (annexe 3) où se croisent les regards de prospectivistes, d'agronomes et l'analyse d'un atelier exploratoire. Ce dernier a permis de discuter les constats et enjeux identifiés lors de la contextualisation par des experts du secteur de l'élevage bovin wallon.

b) Unité d'analyse

Ce travail de contextualisation a permis de définir l'unité d'analyse comme étant l'**exploitation bovine wallonne**. La définition validée est présentée dans l'Encadré 1.

Encadré 1. Définition de l'unité d'analyse : l'exploitation bovine wallonne.

L'**exploitation bovine wallonne** est une entreprise agricole située en Wallonie, gérée par un *agriculteur* et qui détient des bovins (*Bos taurus*) en vue d'en tirer un avantage économique.

Le terme *agriculteur* désigne une personne physique ou morale, ou un groupement de personnes physiques ou morales, qui exerce une activité agricole sur le territoire de la Région wallonne (Code wallon de l'agriculture).

c) Facteurs importants : identification

Les facteurs impactant le fonctionnement des exploitations bovines wallonnes et donc potentiellement leurs évolutions à venir ont été identifiés, sans se positionner à ce stade sur leur degré d'incertitude ni sur leur hiérarchisation. Ils sont repris dans l'Encadré 2.

- la **réappropriation de la filière** incluant : la valeur ajoutée via la transformation des produits, l'innovation, l'attitude de la grande distribution, la chaîne de valeur... ; l'organisation des filières de productions bovines (producteurs, structures, abattages, transformations) ; les modes de commercialisation (circuits longs et courts, labels) ; l'économie circulaire ; la transition agroécologique ; les cultures wallonnes à destination de l'alimentation bovine (sélection génétique, coproduit)
- le **degré d'autonomie** des exploitations bovines wallonnes à l'horizon 2040 (autonomie alimentaire du troupeau, énergétique et décisionnelle-économique)
- l'**évolution des modalités d'accès à la terre** à l'horizon 2040 (accès au foncier ainsi que l'allocation de la surface agricole utile entre l'alimentation humaine (food), l'alimentation animale (feed), la production de biomatériaux (fiber) et la production d'énergie (fuel))
- l'**évolution des attentes sociétales** envers les exploitations bovines wallonnes (en matière environnementale, bien-être animal, relations entre la société et l'éleveur...)
- l'**évolution du métier d'éleveur.se** (la dimension du temps de travail ainsi que sa pénibilité, sa satisfaction, l'attractivité du métier et le taux de reprise des exploitations, l'identité du responsable et des personnes travaillant dans l'exploitation en lien avec l'animal, l'intégration dans la société...)
- le **degré de spécialisation ou de diversification**, les systèmes de production (qualité différenciée, agriculture biologique, production conventionnelle, extensif/intensif) et la sélection animale (races, croisements)
- l'**évolution des fonctions des exploitations bovines wallonnes** (la fonction nourricière et la sécurité alimentaire, ainsi que les fonctions d'approvisionnement, de vitalité territoriale, de qualité environnementale, et de patrimoine)
- la **prise en compte du bien-être et de la santé animale** (évolution du cadre législatif et des pratiques agricoles en lien avec le bien-être animal, la considération des risques sanitaires tels que des maladies et épizooties).
- l'**incidence du changement climatique sur les exploitations bovines wallonnes** (augmentation de la fréquence des événements naturels extrêmes, raréfaction de certains intrants...)
- la **mise en concurrence des produits bovins wallons sur les marchés internationaux** (accords internationaux, compétitivité, normes sanitaires wallonnes, cours mondiaux des produits bovins, demande mondiale en produits agricoles...)
- l'**évolution des politiques agricoles appliquées en Wallonie** (incluant la politique agricole commune et son application en Wallonie)
- l'**évolution de la rentabilité des exploitations bovines wallonnes** (prix de vente, revenu du travail, coûts de production, encadrement et formations disponibles)
- l'**évolution du mode de gestion des exploitations bovines wallonnes** (les formes juridiques telles qu'indépendant, en société..., les formes d'associations et le taux d'emploi au sein de ces exploitations)
- l'**adoption de nouvelles technologies** à l'horizon 2040 (nouvelles technologies numériques, automatisation et élevage de précision).

d) Facteurs importants : hiérarchisation

Après l'étape d'identification, un questionnaire a été proposé en vue de déterminer leur degré d'importance et le degré d'incertitude de leur évolution. Le questionnaire est disponible en annexe 4 des pièces jointes. Les résultats sont présentés sous forme d'un abaque de Régnier (Figure 1), qui a l'avantage d'identifier le consensus ou dissensus dans la perception de chaque facteur par les répondants.

Quatre niveaux d'importance sont identifiés :

- La rentabilité des exploitations affiche un consensus autour d'une importance déterminante pour le futur des exploitations bovines.
- En ce qui concerne les attentes sociétales, le métier d'éleveur.se, le bien-être animal, l'impact du changement climatique et la réappropriation des filières, les réponses tendent vers un consensus autour d'une importance de déterminante à élevée.
- Pour la mise en concurrence des produits bovins, la diversification, le degré d'autonomie, le degré d'intensification, les nouvelles technologies et les modalités d'accès à la terre, les réponses sont réparties entre une importance allant de déterminante à moyenne.
- Enfin, le mode de gestion de l'exploitation affiche des réponses allant principalement d'une importance moyenne à faible.

La caractérisation de l'incertitude de l'évolution de chaque facteur est présentée sous la forme d'un abaque de Régnier (Figure 2). Les réponses tendent vers un consensus concernant une évolution certaine de la prise en compte du bien-être et de la santé animale. Pour les autres facteurs, les réponses sont partagées entre les deux modalités proposées. Ces résultats confirment la difficulté rencontrée par l'équipe du projet pour discriminer les facteurs certains de ceux incertains.

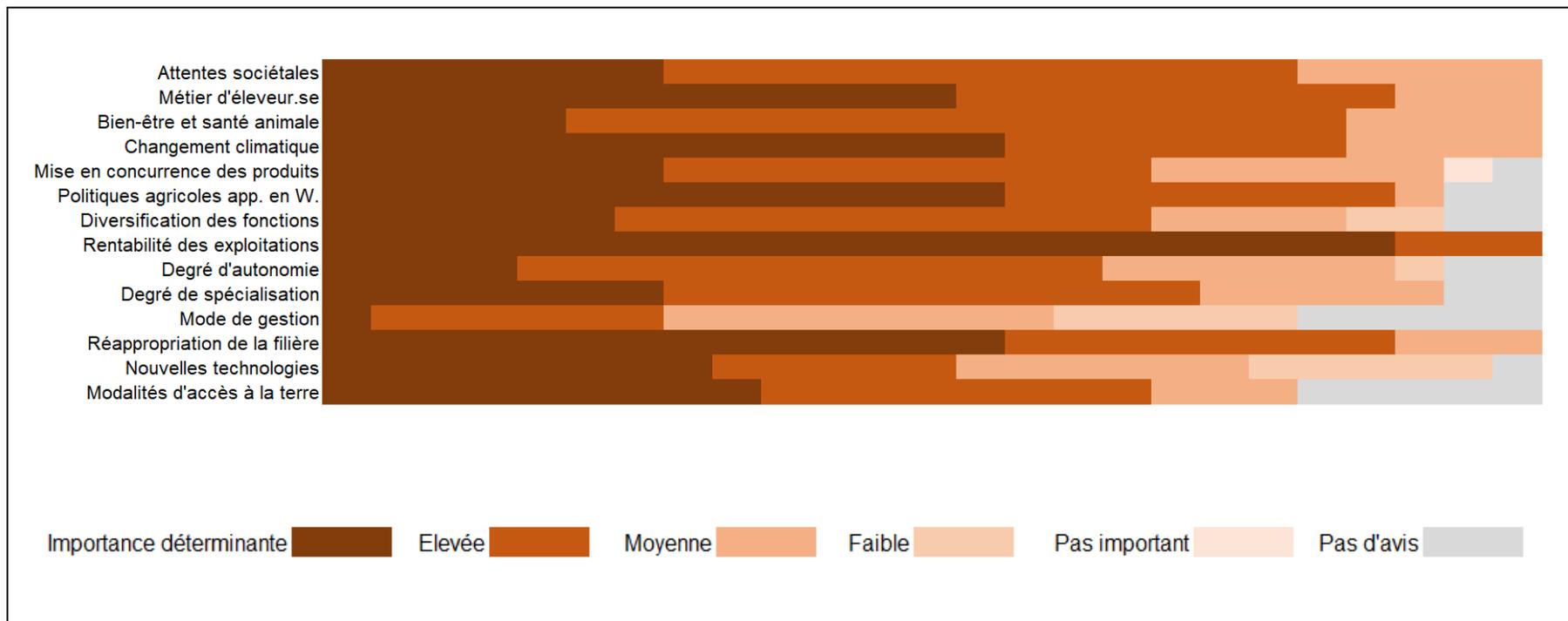


Figure 1. Degrés d'importance des facteurs identifiés, présentés sous forme d'un abaque de Régnier (n = 25)

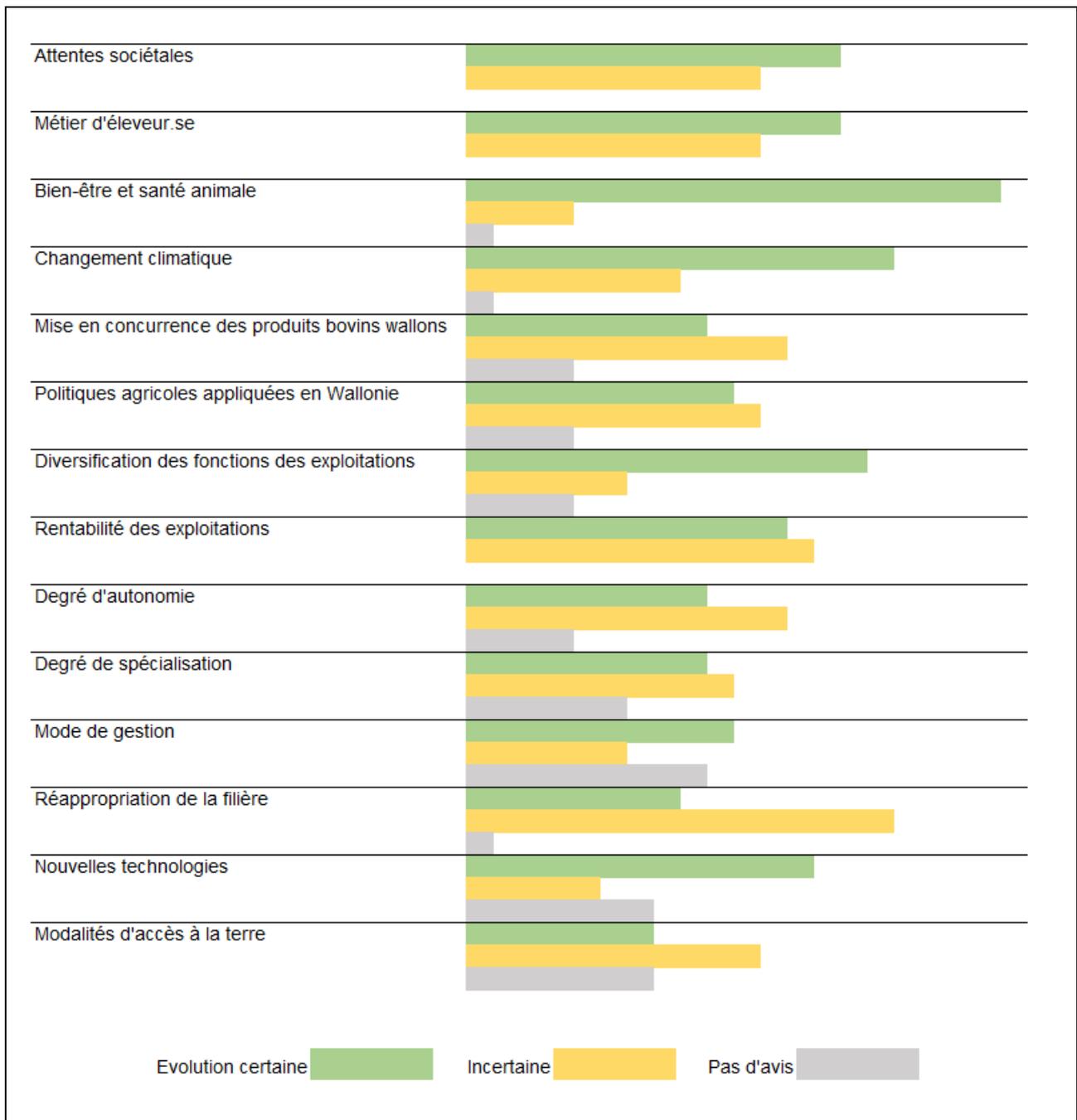


Figure 2. Caractérisation de l'évolution des facteurs (certaine/incertaine) sous la forme d'un abaque de Régnier (n = 25).

e) Facteurs importants : pistes d'évolution

La synthèse des évolutions mentionnées par les répondants pour chaque facteur est présentée ci-dessous. Chaque niveau de hiérarchisation implique un point de bifurcation.

❖ La réappropriation de la filière

a. Les exploitations bovines parviennent à **se réapproprier la filière**. Deux voies de réappropriation sont mentionnées :

- **Les filières s'organisent au sein des territoires** : les agriculteurs travaillent ensemble, prennent le pouvoir sur leurs produits et les valorisent au travers la transformation et la commercialisation à la ferme et en coopératives. Le savoir-faire régional est valorisé grâce à l'établissement de labels clairs. L'économie se circularise, les échanges entre agriculteurs sont nombreux (fourrages et céréales échangés contre les engrais de ferme) tandis que les analyses, services et équipements sont mutualisés. En corollaire, les impacts environnementaux diminuent, grâce au développement d'une agriculture de régénération et de protection de la biodiversité.
- **Chaque exploitation garde sa place dans la filière, et tous les acteurs travaillent ensemble** en confiance. Les maillons de la chaîne se répartissent équitablement la valeur ajoutée. Les responsabilités sont redéfinies, un acteur ne domine pas la chaîne de valeur mais l'ensemble des acteurs coopèrent de manière équilibrée. L'objectif commun étant de vendre un produit répondant aux exigences des consommateurs.

b. **La filière est cadenassée** par certains acteurs captant la valeur ajoutée et dominant l'ensemble de la filière. Des cahiers des charges privés conditionnent l'accès à la commercialisation via la grande distribution, imposant des choix techniques d'élevage. L'éleveur est une variable d'ajustement, un producteur de matières premières peu coûteuses pour le reste de la filière.

Leviers en faveur de cette évolution : la réglementation permet un prix de vente inférieur au prix de production ; pas d'organisation et de coopération entre éleveurs.

❖ Le degré d'autonomie

a. **Renforcement** de l'autonomie globale des exploitations qui voient également leur résilience s'améliorer, notamment face à la fluctuation des prix et aux aléas climatiques. Cette autonomie participe à l'augmentation de leur revenu et à l'amélioration de l'image de la société. L'élevage qui est associé à une forte autonomie est un élevage régénératif.

Leviers en faveur de cette évolution : soutien de la PAC pour les pratiques liées à l'autonomie alimentaire ; recherche de variétés végétales riches en protéines et adaptées aux besoins alimentaires des bovins en production.

Contraintes : besoins importants en surfaces agricoles pour répondre à la demande alimentaire des troupeaux.

Une autre voie de renforcement de l'autonomie mentionnée est considérée à l'échelle régionale, avec une collaboration forte entre agriculteurs, des échanges de bonnes pratiques, de (co)produits.

- b. **Affaiblissement de l'autonomie des exploitations** : les aliments sont majoritairement achetés à l'extérieur, l'intégration verticale de la filière se développe à l'instar des filières porcines et avicoles.

❖ Les modalités d'accès à la terre

- a. **L'accès à la terre est facilité** : des mesures fortes sont prises pour protéger les terres agricoles et faciliter l'accès aux jeunes (avec, par exemple, des surfaces limitées). Les différentes finalités sont arbitrées par un cadre réglementaire et les prairies permanentes sont protégées.
- b. **L'accès à la terre est de plus en plus difficile** : l'augmentation des prix est constante, les terres sont accaparées par les gros propriétaires fonciers non issus du milieu agricole, renforçant le découplage entre propriété et exploitation. La part des prairies permanentes diminue, dont l'impact sur l'exploitation bovine est inconnu.

Leviers en faveur de cette évolution : la législation (bail à ferme...) est obsolète et n'est pas réformée ; la concurrence avec d'autres secteurs est renforcée, la part de food augmente au détriment du feed dont l'hypertrophie diminue, tandis que les biomatériaux se développent.

❖ Les attentes sociétales

- a. La société souhaite la **fin de l'élevage** : l'incompréhension du sens de l'élevage est grandissante et conduit à un rejet de la part de la société. La population se détourne de la viande naturelle, au bénéfice d'une alimentation de synthèse, d'origine végétale et animale sans abattage. L'industrie techno-alimentaire développe des produits artificiels de substitution.

Leviers en faveur de cette évolution : la communication anti-viande et anti-élevage poussée par le mouvement animaliste ; un marketing fort pour la viande cellulaire cultivée ; la déconnexion entre le monde agricole et les citoyens.

- b. La société reste **favorable à l'élevage** sur le territoire wallon, pour sa production de viande naturelle perçue comme une source de protéines nobles (alimentation omnivore). Cette opinion favorable est maintenue grâce à une éducation à l'agriculture, à la promotion et à la formation des consommateurs à une alimentation de qualité. Sur base de cette acceptation de l'élevage, un point de bifurcation émerge :

- Soit la demande des consommateurs porte sur la recherche d'une viande **low cost**, quelle que soit la provenance ou le système de production dont est issu le produit. Les exploitations industrielles en intégration sont alors favorisées.

Leviers en faveur de cette évolution : l'absence de sensibilisation à l'agriculture et à l'élevage ; la déconnexion entre le monde agricole et les citoyens ; l'augmentation des inégalités sociales.

- Soit les **attentes sociétales se renforcent**, en termes de traçabilité et origine du produit, de santé des consommateurs et producteurs, d'autonomie à l'échelle régionale et/ou de l'exploitation, avec une valorisation de l'herbe et du pâturage. Une importance grandissante est attribuée à la durabilité, incluant le pilier social (flexibilité pour l'agriculteur, amélioration du bien-être animal et du cadre de vie), économique (augmentation de la rentabilité des exploitations) et environnemental (diversification, diminution des intrants, augmentation de la biodiversité, lutte contre l'érosion)

Leviers en faveur de cette évolution : une communication forte et transparente, le changement climatique. Face à cette demande sociétale forte, deux voies d'évolution du comportement du consommateur sont décrites : soit ces attentes sont soutenues par l'acte d'achat, soit elles ne le sont pas.

- **Soutien par un acte d'achat rémunérateur** permettant un revenu correct pour le producteur.

Leviers en faveur de cette évolution : éducation des citoyens sur l'élevage et ses rôles, via la vulgarisation scientifique, communication avec le secteur agricole et les associations environnementales ; reconnexion entre le monde agricole et les citoyens ; soutien des éleveurs via des aides, encadrement et outils d'aide à la décision ; niveau de vie des consommateurs correct voire élevé associé à une part importante du revenu attribuée à l'alimentation.

- **La demande sociétale n'est pas soutenue par l'acte d'achat** : les éleveurs répondent à la demande sociétale et voient leurs coûts de production augmenter fortement. Le prix de vente des produits d'origine bovine est trop élevé pour le consommateur, et la consommation diminue. Les éleveurs se découragent, impliquant une diminution de la production.

Leviers en faveur de cette évolution : diminution du niveau de vie et/ou de la part de revenu attribuée à l'alimentation, diminution des niveaux de production, causée par la diminution de la demande, le changement climatique et des crises sanitaires.

❖ Le métier d'éleveur.se

- a. **Pas de revalorisation du métier** : le nombre d'éleveurs continue de chuter drastiquement. L'accumulation des normes et des obligations se poursuit, notamment en ce qui concerne le bien-être animal, la qualité différenciée, les cahiers des charges, la biosécurité, etc. Le travail administratif se complexifie et est de plus en plus chronophage. Le métier tel qu'on le connaît aujourd'hui avec des éleveurs indépendants **tend à disparaître**, le moral des éleveur.se.s est en berne. L'argent n'est plus une motivation, seule la passion subsiste.

L'éleveur devient un gestionnaire, un manager. Seules les exploitations de grande taille subsistent (en termes de surface et de taille de cheptel) visant une production à moindres coûts, un respect a minima des normes environnementales et de bien-être ainsi qu'une forte automatisation. Le travail n'est plus la seule source de satisfaction, une réelle volonté d'équilibre entre vie privée et professionnelle existe.

Leviers en faveur de cette évolution : faible rémunération du travail et prix du marché faibles ; difficulté de s'aligner aux attentes sociétales ; faible reconnaissance de la société ; conséquences du changement climatique ; statu quo des aides couplées au bétail ; manque de main-d'œuvre qualifiée

- b. **Revalorisation du métier** : Une réelle vocation autour de l'élevage se crée, le métier est à nouveau porteur de sens. Pour diminuer la pénibilité du travail, des solutions diverses se concrétisent.

Leviers en faveur de cette évolution : formation des jeunes agriculteurs et nimauculteurs (non issus du milieu agricole) ; renforcement de la recherche et de l'encadrement ; promotion et éducation à l'alimentation ; prix juste aux producteurs

Deux voies sont mentionnées :

- **La coopération agricole se met en place**, allégeant le travail, au travers de groupements d'employeurs, de coopératives, de fermes partagées, d'abattoirs de proximité, d'achat groupé pour les équipements et intrants...
- **Les nouvelles technologies** permettent de diminuer la pénibilité, améliorant l'équilibre entre vie professionnelle et privée et une amélioration de l'insertion sociale. Le taux de reprise s'améliore. Une cohabitation s'installe entre des entités industrielles fortement robotisées amenant une production standardisée, et des entités à taille humaine amenant une production variable et une commercialisation locale.

Leviers en faveur de cette évolution : soutien au développement

Contraintes : coûts des nouvelles technologies, investissement élevé

❖ Les fonctions des exploitations

- a. **La fonction nourricière reste prédominante.** Dans un premier temps, la fonction nourricière perd en importance et les autres fonctions montent en puissance sous le poids des attentes sociétales. L'extensification demandée par la société pousse à la diminution des volumes produits au sein des exploitations. En parallèle, les prix de vente des produits, basés sur les cours mondiaux, restent trop bas. Cette situation conduit au retour de la fonction nourricière avec une production intensive et les autres fonctions perdent de leur importance.
- b. **Renforcement de la multifonctionnalité** des exploitations bovines. Cette évolution voit émerger deux visions différentes parmi les réponses :
 - Pour certains, les exploitations bovines wallonnes **remplissent déjà** ces différentes fonctions. Pour les consommateurs en circuits courts, les élevages sont indissociables de la vie rurale et de nombreuses exploitations sont déjà diversifiées.
Leviers en faveur de cette évolution : communication, promotion, revendication des fonctionnalités déjà rencontrées ; rémunération des services fournis.
 - **Développement de la fonction paysagère**, incluant de plus en plus l'environnement dans la réflexion de ses pratiques. L'exploitation bovine joue son rôle écosystémique, gestionnaire du paysage et du patrimoine, en fonction de sa localisation et de ses caractéristiques.

❖ Le degré de spécialisation/diversification

- a. **Les exploitations s'orientent vers des systèmes de polycultures-polyélevages** : le modèle dominant est composé de différentes races et spéculations, le pâturage est central dans les pratiques d'élevage et des cultures diverses sont associées. Les circuits courts deviennent la norme. Une augmentation significative de la production et de la consommation de viande issue de races mixtes et laitières est observée, de par l'instauration du croisement terminal.
Leviers en faveur de cette évolution : recherche et vulgarisation des résultats ; demande des consommateurs pour des produits locaux et diversifiés associée à l'augmentation de la consommation des « bas » quartiers ; politiques agricoles favorables à la diversification.
- b. **Accentuation de la spécialisation** : les exploitations bovines deviennent plus intensives, moins autonomes et ont une meilleure gestion de leur impact environnemental grâce à leurs capacités d'investissement. L'objectif est la production à bas prix.
Limites : le mode de production va à l'encontre des attentes sociétales, accentuant la déconnexion entre les exploitations bovines et la société.

- c. **Cohabitation des deux systèmes, spécialisé et diversifié** : le conventionnel répond à la demande des consommateurs de produits à bas prix, et la production diversifiée répond à la demande (moins importante) de produits de qualité différenciée. Le fossé entre les deux modes de production tend à se creuser, les volumes de vente étant plus importants pour le conventionnel.

❖ **Prise en compte du bien-être et de la santé animale**

Concernant la **santé animale** de manière générale, deux facteurs de risques sont mis en avant indépendamment des voies d'évolution mentionnées :

- **L'antibiorésistance** doit être questionnée, tant pour des questions de santé publique que d'acceptabilité de l'élevage dans la société.

Leviers d'intégration de cette question :

- un meilleur encadrement, afin d'améliorer la prévention et de diminuer l'utilisation d'antibiotiques
 - un suivi et la réforme des animaux antibiorésistants
- **Le risque de maladies émergentes** accru en lien avec le changement climatique et la mondialisation.

Leviers d'intégration de cette question : dépistage, lutte sur une base légale obligatoire, implication de tous les maillons de la filière.

Concernant les voies d'évolution mentionnées :

- a. **Stagnation des réglementations** : le bien-être animal est déjà bien pris en compte dans les pratiques d'élevage. L'élevage bovin en particulier suscite peu de débats ou de réclamations au sein de la société, avec peut-être un point d'attention autour de la césarienne systématique pour les animaux de type culard. Si certaines contraintes sont ajoutées, elles confirmeraient ce qui est déjà en place. Le consommateur doit être mieux informé de ce qui se fait déjà.

Leviers en faveur de cette évolution : communication envers le consommateur, en particulier pour répondre aux questions émotionnelles.

- b. **Renforcement de la prise en compte du bien-être**, aboutissant à une conditionnalité de mise sur le marché via un label ou une législation plus contraignante. Les pratiques jugées problématiques sont modifiées.

Lever en faveur de cette évolution : mise en place d'un étiquetage concernant le bien-être animal

Deux voies d'évolutions différentes sont envisagées, soit

- **Par un changement de système**, amenant les exploitations vers des systèmes plus herbagers voire extensifs, ce qui accentue l'aspect local, durable et la qualité des produits

- **Par une utilisation grandissante de la technologie** améliorant le confort, utilisant des additifs alimentaires visant à diminuer les problèmes sanitaires, etc.

Contrainte : acceptabilité de cette voie vis-à-vis des consommateurs

- c. **La société refuse la mise à mort** : l'élevage tend à disparaître sur le territoire wallon. L'alimentation humaine se végétalise et les produits issus de cultures cellulaires (viande, lait) sont mis en avant.

❖ Incidence du changement climatique

- a. Le changement climatique **ne modifie pas profondément les pratiques agricoles**. Quelques adaptations sont réalisées, telles que l'utilisation de races animales mieux adaptées au stress thermique, une ventilation des infrastructures d'élevage plus efficiente, l'adaptation des cultures à destination de l'alimentation animale, ainsi que de la flore des prairies (augmentation des prairies permanentes et des éléments ligneux).
- b. Le changement climatique **force un changement majeur** des pratiques agricoles. Deux voies d'évolutions différentes sont mentionnées : les pratiques d'élevage évoluent
 - Au profit de **l'intensification et de systèmes hors sol** : les exploitations bovines se concentrent dans les régions favorables, la dépendance aux intrants externes devient plus grande.
Limite de ce système : coûts des intrants
 - Au profit d'une **extensification** de la production et de la mise en place d'une agriculture régénérative (accent sur la conservation du sol) et diversifiée.
Leviers en faveur de cette évolution : augmentation de l'autonomie alimentaire (pâturage, diminution des intrants), recherche et encadrement (sélection génétique animale et végétale, production de nouveaux repères pour adapter et/ou revoir les pratiques), politiques climatiques fortes.

❖ Mise en concurrence des produits bovins wallons sur les marchés internationaux

Quelle que soit l'évolution, l'**exportation du 5^{ème} quartier** est maintenue pour assurer sa valorisation, les voies de commercialisation étant considérées comme saturées au sein du territoire.

- a. **La situation se maintient**, mêlant exploitations familiales en circuit court et grandes exploitations tournées vers l'export.
Leviers en faveur de cette évolution : demande dynamique des marchés mondiaux, politiques publiques axées vers l'exportation, avec notamment des aides à l'export.
- b. **La mise en concurrence s'accroît**, et avec elle la distorsion de concurrence. La contradiction se renforce entre les négociations commerciales et la PAC, montrant l'incohérence des décisions et remettant en cause la capacité de l'Europe à protéger ses éleveurs. La production wallonne

est noyée dans la masse mondiale. Les exploitations s'agrandissent, se spécifient, s'intensifient. Certaines exploitations valorisent leur production en circuit court, avec le développement de quelques filières fortes valorisant la production locale, mais ces exemples sont rares. Le métier d'éleveur se trouve fortement modifié, les éleveurs devenant des employés, amenant une perte de savoir-faire régional.

Leviers en faveur de cette évolution : libéralisation des marchés, développement de filières agro-industrielles, absence de standardisation des normes et des contraintes entre l'import et l'export.

Limite : ce système ne répond pas aux attentes sociétales, renforçant l'incohérence entre les règles actuelles du commerce international et le développement durable

c. La mise en concurrence **est affaiblie**. Deux moyens différents sont envisagés pour la concrétisation de cet affaiblissement :

- La forte **diminution du nombre d'exploitations** bovines entraîne une diminution significative de la production de viande. L'export devient difficile et la production est centrée pour répondre à la demande wallonne.
- **Les marchés se referment**, obligeant une équivalence des normes de production (sanitaire, bien-être animal, environnement...). Le contexte économique devient plus favorable pour la production, qui se relocalise. Les productions bovines deviennent plus importantes dans l'économie wallonne.

Leviers en faveur de cette évolution : des politiques commerciales et agricoles pour l'équivalence des normes de production, développement de filières locales.

❖ Évolution des politiques agricoles

a. **La politique agricole commune est mise en échec** : les aides sont supprimées. Le système basé sur les primes n'est plus jugé acceptable par la société.

b. **La politique agricole commune perdure**. Le soutien est prioritairement axé sur :

- **la compétitivité internationale** : les exploitations bovines s'agrandissent, se spécialisent, visant l'économie d'échelle.

Leviers en faveur de cette évolution : absence de régulation des marchés ; accords de commerces et libre échange.

- **la production alimentaire** : la production bovine est soutenue de manière directe et indirecte, en soutenant les externalités positives telles que la prime à l'herbe, la captation de CO₂, l'entretien des paysages... Les jeunes agriculteurs sont soutenus dans la reprise des exploitations et la valorisation des produits est mise en avant.
- **les services écosystémiques** : la PAC rémunère uniquement les services environnementaux remplis par les élevages bovins, avec un renforcement significatif des contraintes environnementales et de bien-être animal. L'élevage de ruminants ne sert qu'à

l'entretien des paysages, la fonction nourricière est mise de côté. Les externalités négatives sont supportées par les filières, au travers de taxes (carbone, qualité eau...).

Leviers en faveur de cette évolution : la PAC n'est plus justifiée que pour les services environnementaux ; absence de plafond pour les MAEC et l'écorégime ; absence de critères liés à la production agricole dans la définition d'un agriculteur.

- **la transition écologique** : les nouvelles aides instaurées incitent les agriculteurs à mettre en place une transition vers des systèmes agricoles régénératifs et rentables et pour lesquels la fonction nourricière reste centrale. En effet, jusqu'à présent, les aides étaient attribuées à des mesures qui ne participaient pas à l'amélioration de la rentabilité. Dès lors que la rentabilité est améliorée par ces nouvelles pratiques, le système tend vers une indépendance aux aides, est résilient, en cohésion avec l'écosystème et la réalité économique.

❖ **Rentabilité des exploitations**

- a. La rentabilité des exploitations reste **faible** : les élevages s'intensifient et leur nombre continue de diminuer. Les jeunes ne sont pas intéressés et le taux de reprise est critique. Les élevages s'agrandissent, faisant prendre des risques considérables aux agriculteurs qui décident de reprendre une exploitation bovine. De grandes différences de rentabilité entre exploitations sont observées.

Leviers en faveur de cette évolution : maintien de prix faibles et alignés sur le marché mondial ; politique agricole inchangée avec un budget en diminution ; image négative du métier.

- b. **La rentabilité des exploitations s'améliore** : les éleveurs font évoluer leurs systèmes de production. Les méthodes de gestion entrepreneuriales sont incorporées dans la gestion de l'exploitation (coûts de production, seuil de rentabilité...).

Leviers en faveur de cette évolution : formation technique et entrepreneuriale ; encadrement neutre ; aides mieux ciblées.

❖ **Évolution du mode de gestion**

- a. Le mode de gestion **reste individuel**. Dans ce contexte, deux voies d'évolutions différentes sont mentionnées :

- Le recours à la **main-d'œuvre extérieure** se généralise, pour faire face à l'augmentation de la taille des exploitations. Le paiement se fait au barème forfaitaire.
- Développement de formes de **sociétés agricoles** et de montages financiers divers

- b. **La coopération s'installe** : sous la pression du marché, les producteurs s'associent, coopèrent et développent un marché parallèle au conventionnel. De plus en plus de personnes non issues du milieu agricole (nimaculteurs) s'impliquent dans l'agriculture à taille humaine, via l'association de producteurs. Cette association peut être vue comme une perte d'autonomie

décisionnelle à l'échelle individuelle. Cette coopération permet de voir le taux de reprise des exploitations repartir à la hausse, l'ensemble des risques financiers étant partagé entre plusieurs personnes. De plus, la transformation et la commercialisation des produits est facilitée.

Leviers d'intégration de cette question : politiques agricoles favorables à la coopération ; formation et changement des mentalités.

❖ **Adoption de nouvelles technologies**

a. **Le modèle hyper-productiviste s'effondre** sous le poids des attentes sociétales. Les compétences agronomiques sont la clé du nouveau système, pour valoriser au mieux ce que la nature offre.

b. Les nouvelles technologies **se développent...**

- Et constituent la **base des exploitations** : on se dirige vers une agriculture intensive de précision/une agriculture technologique. Les nouvelles technologies permettent d'optimiser l'efficacité des élevages et d'augmenter leur taille (augmentation choisie ou subie). Le suivi soft and smart des animaux devient la norme.

Leviers d'intégration de cette question : développement d'outils adaptés pour les conditions wallonnes ; formation des éleveurs ; soutien financier pour l'investissement.

Contraintes : coûts, retour sur investissement, disponibilité des matières premières nécessaires à la production des technologies.

- Les nouvelles technologies **font partie** des exploitations, servent d'appui à l'élevage, afin de diminuer la pénibilité du métier, le temps de travail (notamment le travail d'astreinte). Les technologies sont adaptées aux systèmes en place et permettent notamment de mieux répondre aux exigences environnementales et de bien-être animal. Des technologies low tech sont également envisagées.

Leviers en faveur de cette évolution : encadrement et formation adaptée

2. SCENARISATION DE FUTURS CONTRASTES

2.1. METHODE

a) Méthodologie globale : la boussole de l'avenir

La méthode sélectionnée par l'IWEPS est la méthode dite de la « boussole de l'avenir » (Meinert, 2014¹) mise au point par l'European Trade Union Institute (ETUI). Elle permet la co-construction de scénarios contrastés en mobilisant les parties prenantes. Elle a également l'avantage d'être détaillée dans un document didactique utilisable par toute personne souhaitant organiser un atelier de scénarisation, sans être expérimentée en la matière.

La première étape vise à identifier **deux facteurs considérés comme très importants et très incertains** à l'horizon 2040. Pour chacun des facteurs, deux évolutions opposées-contrastées sont décrites (Figure 3). Cette étape a été réalisée par le biais de l'organisation d'un premier atelier de scénarisation, avec comme base de travail la liste de facteurs identifiés lors du design du diagnostic prospectif (Encadré 2).

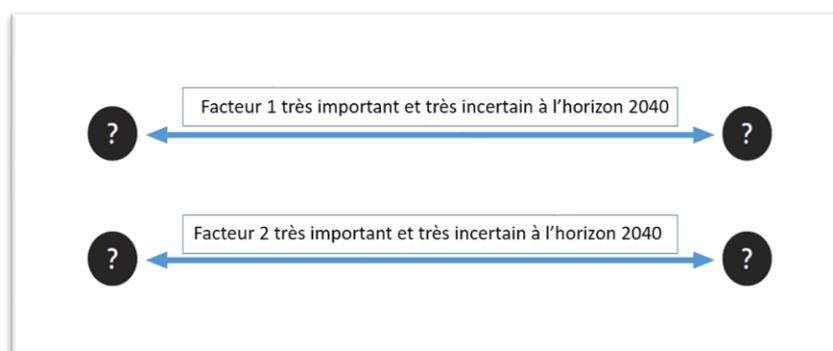


Figure 3. Identification de deux facteurs très importants et très incertains à l'horizon 2040 avec, pour chacun, deux évolutions opposées-contrastées. Source : Meinert, 2014.

Disposés en axe orthogonal, ces deux facteurs et leurs deux évolutions dessinent un quadrant, représentant quatre contextes d'évolutions distincts. Chaque quadrant représente un contexte d'évolution spécifique et est l'objet d'un scénario, représenté dans la Figure 4. Les scénarios (ou trames) sont les récits partant du présent, et traçant leur chemin vers 2040 en précisant les relations de cause à effet qui sont imaginées.

¹ Meinert, 2014. L'élaboration de scénarios. Guide pratique. En ligne : https://www.etui.org/sites/default/files/Scenario_Building_FR_finale.pdf

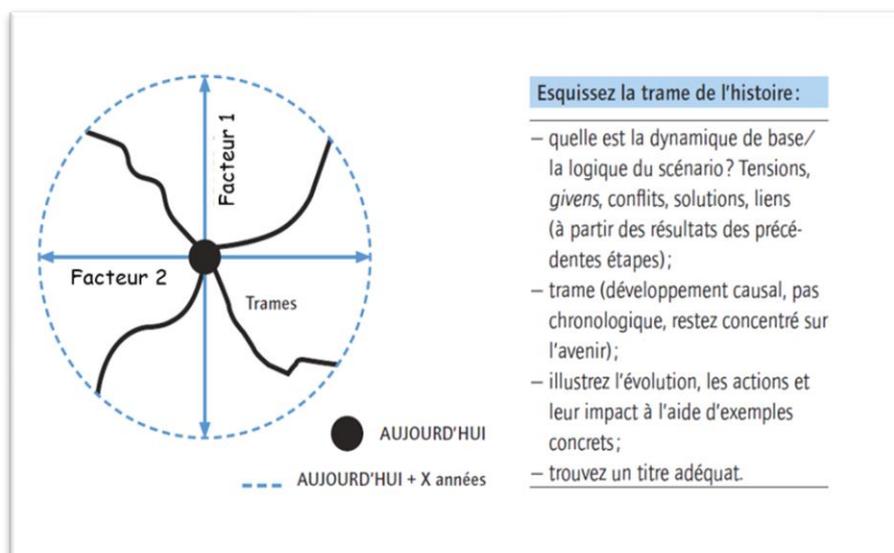


Figure 4. Construction des scénarios au sein de la boussole. Source : Meinert, 2014.

b) Outils de collecte de données : les ateliers de scénarisation

Pour l'ensemble des ateliers de scénarisation, le même panel de parties prenantes a été contacté que lors du questionnaire en ligne.

Le **premier atelier** de scénarisation s'est déroulé à Gembloux le 26 novembre 2021 avec 9 participants en présentiel (et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur) et 7 participants en visioconférence. Les participants ont été répartis en 4 sous-groupes, composés de manière à diversifier les points de vue au sein de chaque sous-groupe.

L'objectif de cet atelier était que chaque sous-groupe aboutisse à un consensus autour de deux facteurs identifiés comme très importants et très incertains à l'horizon 2040. Pour chacun de ces facteurs, deux évolutions opposées-contrastées devaient être identifiées. Le programme détaillé de cet atelier est disponible en annexe 5.

L'ensemble des échanges a été enregistré et ensuite retranscrit dans son entièreté. Le discours a été analysé au moyen du logiciel QualCoder v3.2. Une première lecture des retranscriptions a permis d'identifier les facteurs évoqués lors des discours et d'extraire tous les discours portant sur chaque facteur séparément. Ces extractions par facteur ont permis une seconde lecture des discours, afin d'identifier ce qui était dit au sujet de chaque facteur. L'analyse des discours portant sur les facteurs sélectionnés en fin d'atelier est détaillée dans les résultats (voir 2.2.a. Identification et analyse des facteurs).

Sur base de l'analyse des facteurs sélectionnés en atelier 1, une analyse transversale a permis d'identifier deux facteurs comme axes de la boussole. Pour chacun des facteurs, deux évolutions contrastées ont également été identifiées. Leur combinaison a délimité quatre contextes structurant les futurs possibles

des exploitations bovines à l'horizon 2040. Cette structure a servi de base pour l'organisation du second atelier.

Le **second atelier** s'est déroulé à Belgrade dans les locaux de l'IWEPS le 12 mai 2022 en présentiel et a mobilisé la participation de 18 personnes. Deux facteurs très importants et très incertains et leurs deux évolutions respectives ont été présentés à l'assemblée. Les participants ont été répartis en 4 sous-groupes, chaque sous-groupe se voyant attribuer un quadrant de la boussole. Dans un premier temps, chaque sous-groupe a discuté des dynamiques pouvant conduire à l'émergence des évolutions formulées pour leur quadrant. Dans un second temps, les structures des scénarios à proprement parler ont été élaborés.

L'ensemble des échanges a été enregistré et ensuite retranscrit dans leur intégralité. Les éléments ont été analysés, retravaillés et formulés sous forme d'un scénario retraçant une évolution.

Afin d'illustrer ces récits et d'en faciliter la communication, il a été choisi de faire appel à une entreprise d'illustration scientifique et didactique. L'entreprise qui a remporté l'appel d'offres et réalisé ces illustrations est CπG (<https://cpig.be/>).

Le **troisième atelier** a permis de présenter les scénarios élaborés et de recueillir les remarques et réactions diverses. Un temps en sous-groupe a permis de voir émerger les menaces et opportunités pour chaque scénario. Ce dernier atelier s'est déroulé le 24 novembre 2022 dans les locaux de l'IWEPS et a permis la participation de 10 parties prenantes. Les échanges ont été enregistrés et retranscrits.

2.2. RESULTATS

a) Identification et analyse des facteurs (atelier 1)

A la fin du premier atelier, chacun des quatre sous-groupes devait trouver un consensus sur deux ou trois facteurs qui leur semblaient très importants et très incertains à l'horizon 2040. Les attentes sociétales et la concurrence mondiale ont été repris pour le groupe A, l'évolution du métier et l'accès à la terre pour le groupe B, l'accès à la terre, la concurrence mondiale et la réappropriation de la filière pour le groupe C, et les politiques agricoles et commerciales et la réappropriation de la filière pour le groupe D.

Les résultats ci-dessous reprennent l'analyse et la synthèse des propos échangés lors de ce premier atelier pour les facteurs faisant l'objet d'un consensus au sein de chaque sous-groupe.

Pour chacun des facteurs, l'analyse est répartie selon trois sections. Une première section reprend des éléments associés à un diagnostic et à une description de la situation actuelle. La seconde section regroupe des éléments qui constituent une source d'incertitude selon les participants. Enfin, la troisième section décrit les pistes, directions d'évolution suggérées par les participants.

❖ Accès à la terre

Diagnostic

L'accès à la terre est qualifié d'**essentiel** et spécifique à l'agriculture en général, et à l'élevage bovin en particulier de par leur régime herbivore et à la nécessité d'accéder à la terre pour l'autonomie alimentaire des élevages. Au-delà de l'autonomie alimentaire, l'accès à la terre impacte la rentabilité, le mode de fonctionnement et surtout, **définit le système de production** en lui-même. Au sein de régions telles que la Hesbaye où le prix à l'hectare est particulièrement élevé, on considère que les agriculteurs sont obligés de mettre en place un système intensif hautement productif pour pouvoir rembourser le prix de la terre. Le prix du foncier apparaît donc comme un **coût à inclure** dans l'ensemble des coûts de production d'une exploitation.

Alors que la surface agricole utile (SAU) est considérée comme un **facteur fixe** en Wallonie, représentant 750 000 ha, la **concurrence avec d'autres activités** est jugée comme forte et se renforce dans le temps. Les activités concernées sont de différents ordres :

- Concurrence entre la spéculation bovine et d'autres spéculations animales,
- Concurrence entre l'élevage et d'autres activités agricoles (cultures végétales à destination de l'alimentation humaine, de la production d'énergie ou de fibres) ainsi qu'avec des activités non agricoles (artificialisation des terres), cette dernière étant considérée comme une transformation irréversible,
- Concurrence entre des agriculteurs wallons et des agriculteurs ou propriétaires fonciers venant de Flandre ou de pays limitrophes.

Incertitude

La valeur foncière des exploitations devient si élevée que plus personne n'a les moyens de les reprendre : les exploitations **ne sont plus transmissibles** à des agriculteurs. Les terres agricoles ne sont plus accessibles qu'à des sociétés d'investissement, de gestion, de grands propriétaires terriens,... dont les sources de revenus ne sont pas liées à la production agricole. C'est la **décorrélacion entre propriétaire foncier et exploitant agricole**. Le débat se pose alors en débat de société : souhaite-t-on une agriculture qui n'appartient plus aux agriculteurs ? C'est-à-dire une société dans laquelle les surfaces agricoles appartiennent à de grands propriétaires, qui emploient des agriculteurs à façon. Cette question a d'importantes répercussions sur le métier d'éleveur, qui passe d'un statut d'indépendant à un statut de salarié.

Une possibilité évoquée est de **lier l'élevage bovin à l'usage du sol**, et non plus à sa propriété. Les co- et sous-produits des cultures végétales (à destination de l'alimentation humaine ou de production d'énergie) sont valorisés dans l'alimentation du bétail, renforçant ainsi la **circularité des flux** en Wallonie. Cette

circularité est également renforcée par le prix élevé des engrais. Les exploitations bovines ne seraient plus uniquement productrices de lait et de viande, mais aussi d'engrais organiques.

Pistes d'évolution

1) **L'accès à la terre est facilité**

a) Gestion du foncier par les pouvoirs publics

Les pouvoirs publics prennent conscience des enjeux du maintien de l'accès à la terre pour les agriculteurs. La Région Wallonne légifère l'accès à la terre et règlemente la valeur du foncier ainsi que la gestion des espaces disponibles. La terre reste accessible pour les agriculteurs et la transmissibilité est favorisée.

b) Mise en collectivité des terres

Un mouvement de société se crée vers une collectivisation des terres, d'origine publique et privée. Cette collectivisation est associée à un aménagement du territoire qui laisse une place importante à l'agriculture.

2) **La terre est inaccessible**

Suite à une concurrence trop forte avec d'autres activités et à la non-intervention des pouvoirs publics, la terre n'est plus accessible aux agriculteurs. Les terres appartiennent dans leur presque totalité à des personnes physiques ou morales non impliquées dans la production agricole. Les agriculteurs deviennent des employés de ces grandes structures.

3) **« Au pied du mur » : vers un accès forcé au foncier**

Dans une situation de changement climatique très contraignant pour la production agricole en Wallonie et/ou avec une pression démographique très forte, la société fait face à une obligation de production alimentaire. L'accès à la terre est alors forcé : tous les espaces disponibles sont utilisés pour renforcer la production agricole.

❖ **Les attentes sociétales**

Diagnostic

En Wallonie, à l'instar de l'Europe de l'Ouest, une **diminution de la consommation** de viande bovine est observée, tandis que la consommation de lait et de produits laitiers tend à une certaine stabilité. Cette tendance ne se reflète pas à l'échelle de l'ensemble de l'Europe ni à l'échelle mondiale, où la demande est en augmentation. Concernant la viande bovine, au-delà d'une diminution de la consommation, une **modification** de la demande est également observée concernant les types de morceaux : le haché est de plus en plus populaire, au détriment des morceaux dits « nobles ».

La **végétalisation de l'alimentation** humaine pose des questions, notamment en ce qui concerne les fonctions remplies par l'agriculture, et plus spécifiquement l'élevage. Une tension est identifiée entre la fonction d'entretien des paysages et la fonction nourricière. Par ailleurs, un fort lobbying est observé autour

du véganisme et d'autres modes de consommation alternatifs, alors que les tendances de consommation sont assez prévisibles, aucune rupture nette n'est identifiée dans les modes de consommation.

A l'inverse, la situation de crise telle que connue durant les confinements successifs montre une forte orientation du consommateur vers les circuits courts et les productions locales. Il est identifié que le **prix d'achat** n'est pas le seul critère bloquant pour une part significative des consommateurs.

Incertitude

Les attentes sociétales de demain incluront l'impact sur **l'environnement et le bien-être animal**, une première zone d'incertitude se situe au niveau du **degré de considération** de ces aspects. Une autre zone d'incertitude est liée à l'existence ou non d'un lien fort entre les attentes sociétales et le comportement d'achat du consommateur, avec une forme de contractualisation entre consommateurs et agriculteurs. Si ce lien s'établit, une accélération de la transition des élevages est envisagée, afin de répondre aux demandes sociétales

Si ce lien ne se construit pas, les élevages risquent de rester centrés sur les produits demandés et donc de ne pas inclure les demandes citoyennes.

Ces différentes zones d'incertitude liées aux attentes sociétales seront guidées notamment par le changement climatique, qui selon son intensité rendra le citoyen plus ou moins sensible à la préservation de son cadre de vie.

Ce lien est exprimé en termes de **cohérence du citoyen-consommateur**, qui traduit une notion d'engagement du citoyen-consommateur vis-à-vis des productions locales. Cet engagement s'appuie sur une connaissance de l'environnement de production par le consommateur, et par la prise de conscience des attentes par le producteur. Ce lien à double sens permet alors de recréer de la **confiance**.

Au-delà du producteur, ce sont également les **pouvoirs publics** qui doivent se saisir des attentes sociétales, afin de les traduire en normes de production, à l'échelle du territoire ou d'un cahier des charges de qualité différenciée.

Pistes d'évolution

1) Vers un rejet de l'élevage

Les citoyens et consommateurs rejettent la présence d'élevages sur le territoire wallon. La consommation des produits bovins diminue drastiquement, et les exploitations bovines sont décriées.

2) Vers une acceptation des exploitations bovines

Les exploitations bovines ont intégré les attentes de la société et les ont traduites sous forme de cahiers des charges qui sont connus et reconnus par le consommateur. Les citoyens acceptent et soutiennent cette forme d'élevage.

❖ La réappropriation de la filière

Diagnostic

La réappropriation de la filière est vue comme certaine, en incluant des **degrés et des formes divers**, à l'image de la diversité du territoire. Elle a comme avantage majeur de **mieux capter la valeur ajoutée** des productions, que ce soit à l'échelle d'un collectif (via une mise en coopérative) ou à l'échelle individuelle. Cependant, son principal frein est la **difficulté pour les agriculteurs wallons à se fédérer**, à se regrouper au sein d'une organisation de producteurs ou autour d'un projet de transformation et/ou de commercialisation.

Incertitude

L'existence d'une certaine réappropriation est considérée comme certaine, mais l'**ampleur** du mouvement est qualifiée d'incertaine, ainsi que sa durée dans le temps. L'existence d'un **plafond de verre** est mentionnée, bloquant les volumes pouvant être écoulés, ou ne permettant pas d'atteindre une part significative du marché.

L'**intégration de nouvelles filières** est également mentionnée, avec l'exemple d'une filière d'engraissement des veaux croisés pour un abattage de taurillons vers 18 mois.

Enfin, différents points de vue de la réappropriation sont évoqués :

- la réappropriation de la filière par l'**agriculteur**, qui intègre les demandes du consommateur permettant ainsi un engagement du consommateur dans la démarche.
- la réappropriation par le **consommateur**, qui achète des parts de coopératives pour financer les modèles auxquels il croit. Il s'agit ici pour le consommateur de s'approprier les moyens de production.
- les **industriels** s'approprient la filière en achetant les moyens de production (les exploitations bovines en l'occurrence).

Pistes d'évolution

1) Vers une réappropriation des filières

L'éleveur dispose d'une certaine autonomie décisionnelle. Des cahiers des charges et un aspect coopératif peuvent être associés à la démarche.

Un point de bifurcation concernant le soutien (ou non) du consommateur est identifié :

i. en accord avec un consommateur engagé

Le consommateur achète les produits répondant à ses attentes en tant que citoyen

ii. avec un consommateur désengagé

Le secteur agricole ne parvient pas à capter le consommateur. La réappropriation de la filière ne s'accompagne pas d'un soutien par l'acte d'achat du consommateur.

2) Vers une non-réappropriation de la filière

L'éleveur n'a pas d'influence sur la filière. Son rôle se restreint à la production de protéines animales, sans aucune marge de manœuvre sur les choix techniques, la transformation ou la commercialisation.

❖ Le métier d'éleveur.se

Diagnostic

Le métier d'éleveur.se est reconnu comme ayant une **forte charge** de travail, tant en termes de temps de travail que de pénibilité.

Son caractère **essentiel** est souligné. Tout comme il ne peut pas y avoir d'agriculture sans terres agricoles, il ne peut pas y avoir d'agriculture sans agriculteurs.

Incertitude

Au-delà de l'image qu'a la société du métier, son attractivité pour les jeunes est questionnée. Or si plus aucun jeune ne veut reprendre le flambeau, quel modèle d'élevage pourra s'implanter en Wallonie ?

Pistes d'évolution

1) Une attractivité retrouvée

Les exploitations familiales, productrices d'une alimentation locale de qualité et axées sur la durabilité de leurs pratiques, sont mises en avant. Elles parviennent à se dégager un revenu correct, et ont accès aux nouvelles technologies pour pouvoir diminuer la pénibilité du travail. Les jeunes veulent à nouveau reprendre le flambeau de chef.fe d'exploitation.

2) Le métier est perçu comme non-attractif

L'agriculture appartient à des industriels de l'agro-alimentaire ou à d'autres géants financiers. Ils possèdent les exploitations, captent les aides PAC et emploient une main-d'œuvre agricole pour effectuer les travaux. L'agriculteur.trice devient alors un.e employé.e de ces grands groupes. L'agriculture familiale disparaît.

❖ Les politiques agricoles et commerciales

Initialement, le facteur de mise en concurrence des produits bovins wallons était distinct du facteur portant sur les politiques agricoles. Les échanges lors de l'atelier ont mis en avant un lien fort entre ces deux facteurs, la PAC étant jugée déterminante pour les échanges internationaux, et le regroupement de ces deux facteurs a été réalisé par les participants.

Diagnostic

Les politiques agricoles et commerciales reflètent avec un certain retard et une certaine distorsion les **attentes de la société** et, au final, déterminent le type d'agriculture qui se développe à l'échelle européenne. La PAC détermine les pratiques qui sont l'objet de primes et donc influence l'évolution du système de production. L'agriculture européenne est soumise à des normes parmi les plus élevées au monde. Les produits bovins wallons sont mis en concurrence sur le marché mondial et se retrouvent face à d'autres produits qui ne respectent pas les mêmes normes, créant ainsi une **distorsion de concurrence**. Cette distorsion est renforcée par les coûts de production qui sont structurellement plus élevés en Wallonie (coûts du foncier, de la main-d'œuvre...). La situation aboutit à un manque structurel de compétitivité, qui serait également présent à normes de productions équivalentes. Par ailleurs, un double flux existe entre les frontières : il y a les importations, mais également les **exportations**, qui servent à écouler les surplus de production wallons et qui contribuent à la diminution des prix.

La pression sur les prix est également exercée par l'**industrie agroalimentaire**, qui est à la recherche de matières premières à bas coûts et répondant à certaines caractéristiques techniques, indépendamment de l'origine du produit ou de sa qualité dans son ensemble.

Le marché est fragilisé par la **spéculation**, principalement dans le secteur laitier. Certains maillons poussent ponctuellement à une surproduction stratégique, qui doit être ensuite stockée sous forme de poudre car le marché est saturé. Pour être écoulée, cette surproduction est revendue à bas prix, contribuant à la chute des cours mondiaux.

Incertitude

Les politiques sont qualifiées d'incertaines et d'**incohérentes**, oscillant entre de fortes ambitions environnementales, des politiques néolibérales et des budgets de la PAC en diminution. Une attention particulière est portée sur la **fonction nourricière** de l'agriculture wallonne, afin de ne pas se trouver dans une situation de dépendance forte et d'assurer la sécurité alimentaire de la région.

L'incertitude autour de ce facteur ne fait pas consensus. L'existence du double flux d'import et d'export, la distorsion de concurrence ou encore la spéculation sont considérés par certains comme des facteurs stables à l'horizon 2040.

Pour d'autres participants, les échanges mondiaux sont amenés à évoluer au vu de l'augmentation des coûts des transports (coûts environnementaux, énergétiques et économiques). Par ailleurs, au vu de la forte dépendance des élevages aux importations de matières premières, une rupture de confiance entre partenaires peut mettre à mal le maintien de l'élevage en Wallonie.

Pistes d'évolution

1) Des marchés fermés

Un système de taxes et une réglementation plus ferme régissent les échanges aux frontières, induisant une fermeture partielle des frontières. Les productions agricoles sur le territoire européen sont estimées, et une forme de planification agricole est instaurée.

2) Des conditionnalités d'entrée

Une conditionnalité d'entrée est instaurée aux frontières de l'UE sous forme de clauses miroirs. Une équivalence des normes de production est instaurée entre les produits issus du territoire européens et les produits importés.

3) Maintien du marché ouvert et de la distorsion de concurrence

Le marché reste ouvert, et la distorsion de concurrence est maintenue. Au vu de la diminution de la consommation de viande sur le territoire européen et de la stabilisation de la consommation de produits laitiers, la demande mondiale est perçue comme une opportunité pour écouler la production wallonne.

b) Réflexions et conclusions intermédiaires

Au terme de l'organisation du premier atelier, un bilan intermédiaire du projet a permis de tirer des résultats issus du design du projet prospectif, du questionnaire en ligne et de l'atelier 1. L'objectif est d'aboutir à la sélection de deux facteurs et de leurs deux évolutions contrastées qui serviront d'axes pour la boussole de l'avenir. Ces facteurs doivent être considérés comme très importants (c'est-à-dire avoir une incidence forte sur l'avenir des exploitations bovines) et très incertains pour être sélectionnés. Les réflexions qui ont menées au choix des facteurs sont synthétisées dans le Tableau 1.

Le questionnaire a mis en avant un degré d'importance élevé pour les facteurs suivants : la rentabilité des exploitations, les attentes sociétales, l'évolution du métier d'éleveur.se, la prise en compte de la santé et du bien-être animal, l'incidence du changement climatique pour les exploitations bovines et la réappropriation de la filière. L'atelier 1 a quant à lui mis en avant les facteurs suivants : les attentes sociétales, la mise en concurrence mondiale des produits bovins associés aux politiques agricoles, les modalités d'accès à la terre et la réappropriation de la filière.

Certains facteurs sont donc mis en avant par le questionnaire et l'atelier 1. Ces facteurs sont : la réappropriation de la filière, la mise en concurrence mondiale des produits bovins et les politiques agricoles, et les attentes sociétales.

D'une part, ces facteurs semblent particulièrement importants puisqu'ils ressortent tout au long des étapes du projet. D'autre part, les facteurs mis en avant par le questionnaire ou l'atelier 1 uniquement ne sont pas repris pour des raisons diverses :

- La rentabilité des exploitations est perçue comme un facteur de résultats, et paraît peut pertinente comme axe d'une boussole.
- L'évolution du métier d'éleveur est également perçue comme le résultat d'un changement au sein des exploitations bovines et de leur environnement, plutôt que comme un facteur moteur de ce changement.
- La prise en compte de la santé et du bien-être des animaux a une évolution qui tend à être perçue comme certaine par les répondants au questionnaire, ce qui ne répond pas aux critères de choix pour les axes de la boussole (facteurs très importants et très incertains).
- L'incidence du changement climatique est perçue comme un facteur très externe (hors de portée, hors de maîtrise) aux exploitations bovines wallonnes, et paraît peu pertinent comme axe de la boussole.
- Les modalités d'accès à la terre n'ont pas été reprises car elles représentent un aspect spécifique parmi d'autres de l'environnement des exploitations bovines.

Au-delà de ces éléments de réflexion, ces facteurs ont été considérés en imaginant les pistes d'évolution évoquées lors des réponses au questionnaire ou lors de l'atelier 1.

Tableau 1. Identification des facteurs repris pour les axes de la boussole.

Facteur mis en avant	Etape du projet ¹	Voies d'évolution évoquées ²	Décision	Justification
Rentabilité des exploitations	Quest.	La rentabilité des exploitations (i) reste faible ou (ii) s'améliore	Non repris	Perçu comme un facteur de résultats
Évolution du métier d'éleveur.se	Quest.	- Pas de revalorisation du métier - Revalorisation du métier : par le biais de (i) la coopération au sein des agriculteurs ou (ii) des nouvelles technologies	Non repris	Perçu comme un facteur de résultats
Prise en compte de la santé et du bien-être animal	Quest.	- Stagnation de la réglementation - Renforcement de la prise en compte du bien-être animal : (i) vers des systèmes plus extensifs ou (ii) par utilisation renforcée des nouvelles technologies - Refus de la mise à mort par la société	Non repris	Evolution plutôt perçue comme certaine
Incidence du changement climatique sur les exploitations	Quest.	- Le changement climatique n'impose pas de modification profonde des pratiques agricoles - Le changement climatique force un changement majeur : (i) intensification ou (ii) extensification des modes d'élevages	Non repris	Facteur perçu comme trop externe
Réappropriation de la filière	Quest. & A1	- Réappropriation de la filière : deux points d'inflexion différents entre le questionnaire : (i) à l'échelle du territoire ou (ii) coopération forte au sein de la filière. l'atelier 1 : (i) en accord avec un consommateur engagé ou (ii) avec un consommateur désengagé - Filière cadenassée	Repris	
Mise en concurrence mondiale des produits bovins Associée aux politiques agricoles	Quest. & A1	La mise en concurrence : - Se maintient ou - S'accroît ou - S'affaiblit par (i) une diminution du nombre d'exploitations en Wallonie ou (ii) par une fermeture des marchés La politique agricole commune : - est mise en échec ou - perdure et soutient (i) la compétitivité internationale ou (ii) la production alimentaire ou (iii) les services écosystémiques ou (iv) la transition écologique	Repris	
Attentes sociétales	Quest. & A1	- Rejet et fin de l'élevage - La société reste favorable à l'élevage : (i) demande pour des produits low cost ou (ii) renforcement des attentes sociétales (qui sont soutenues <u>ou pas</u> par un acte d'achat rémunérateur)	Repris	
Modalités d'accès à la terre	A1	- Accès à la terre facilité par (i) les pouvoirs publics ou (ii) par une mise en collectivité des terres - Accès à la terre de plus en plus difficile - Accès forcé au foncier	Non repris	Facteur spécifique

¹Etape du projet qui a mis en avant le facteur : questionnaire (Quest.) et/ou atelier 1 (A1)

²Synthèse des pistes d'évolution évoquées dans les réponses au questionnaire et lors de l'atelier 1

Les réflexions se sont donc concentrées sur les facteurs jugés très importants et très incertains et dont les évolutions proposées sont suffisamment contrastées et globales à l'échelle des exploitations bovines pour pouvoir être utilisées comme support de réflexion des scénarios.

En observant les pistes d'évolution évoquées dans le cadre de la réappropriation de la filière et des attentes sociétales, un même point de bifurcation a été identifié : le comportement du consommateur. Du côté des attentes sociétales, ce point est évoqué dans les réponses du questionnaire et lors de l'atelier 1. Du côté de la réappropriation de la filière, il est évoqué lors de l'atelier 1 comme un élément qui conditionne la réussite de la réappropriation. Au-delà des facteurs identifiés jusqu'à présent, un élément sous-jacent émerge de l'analyse des réponses et discussion : la cohérence ou l'incohérence entre les attentes de la société et le comportement du consommateur. Cet élément a donc été sélectionné comme premier axe de la boussole.

Pour le second axe, la mise en concurrence mondiale des produits bovins associée aux politiques agricoles a été reprise, au vu de son importance dans les discussions et de son incertitude au moment de la réalisation de l'atelier 1. Le souhait de rassembler ces deux facteurs par les participants a motivé l'équipe de travail à proposer un nom de l'axe de la boussole incluant les deux notions.

Ces deux axes mis ensemble aboutissent à une boussole composée d'un axe basé sur le consommateur et d'un axe incluant les politiques agricoles et commerciales, c'est-à-dire un axe basé sur le client des exploitations et un axe sur le cadre législatif et économique des exploitations. Ces contextes ainsi tracés permettent de questionner l'évolution des exploitations selon des environnements très différents et contrastés, tout en questionnant la responsabilité des acteurs au-delà des portes de l'exploitation. La cohérence de cet ensemble a clôturé les réflexions pour le choix des axes.

c) Scénarios (atelier 2)

Axe 1 : le citoyen-consommateur

Une diversité de citoyens et de consommateurs existe et subsistera, quelle que soit l'évolution envisagée. Sauf mention contraire, les propos concernent le citoyen moyen, c'est-à-dire la tendance générale des attentes sociétales exprimées par les citoyens. Concernant le consommateur, son origine est questionnée : parle-t-on du consommateur wallon, belge, étranger ? Sauf précision spécifique, c'est le consommateur wallon qui est considéré.

Concernant le niveau d'(in)cohérence, l'approche économique n'est pas la seule considérée. La cohérence s'entend ici comme l'adoption de comportements de consommation qui soient en cohérence, en accord avec les valeurs sociétales partagées par le plus grand nombre en termes de bien-être animal, d'enjeu climatique, de conditions sociales de production, etc.

On pourrait dire que la cohérence, c'est qu'il s'en fiche du bien-être animal et de l'environnement, et il veut être cohérent, il veut payer pas cher quoi. Ce qui est une cohérence aussi.

De manière consensuelle, il est souligné qu'une partie de la population n'a pas la possibilité de se poser la question de la répartition de son pouvoir d'achat. Les revenus économiques, trop faibles, doivent être répartis entre le coût de l'énergie domestique, des déplacements, l'alimentation, etc. Des choix doivent être posés et l'alimentation est considérée comme une des variables d'ajustement du budget des ménages.

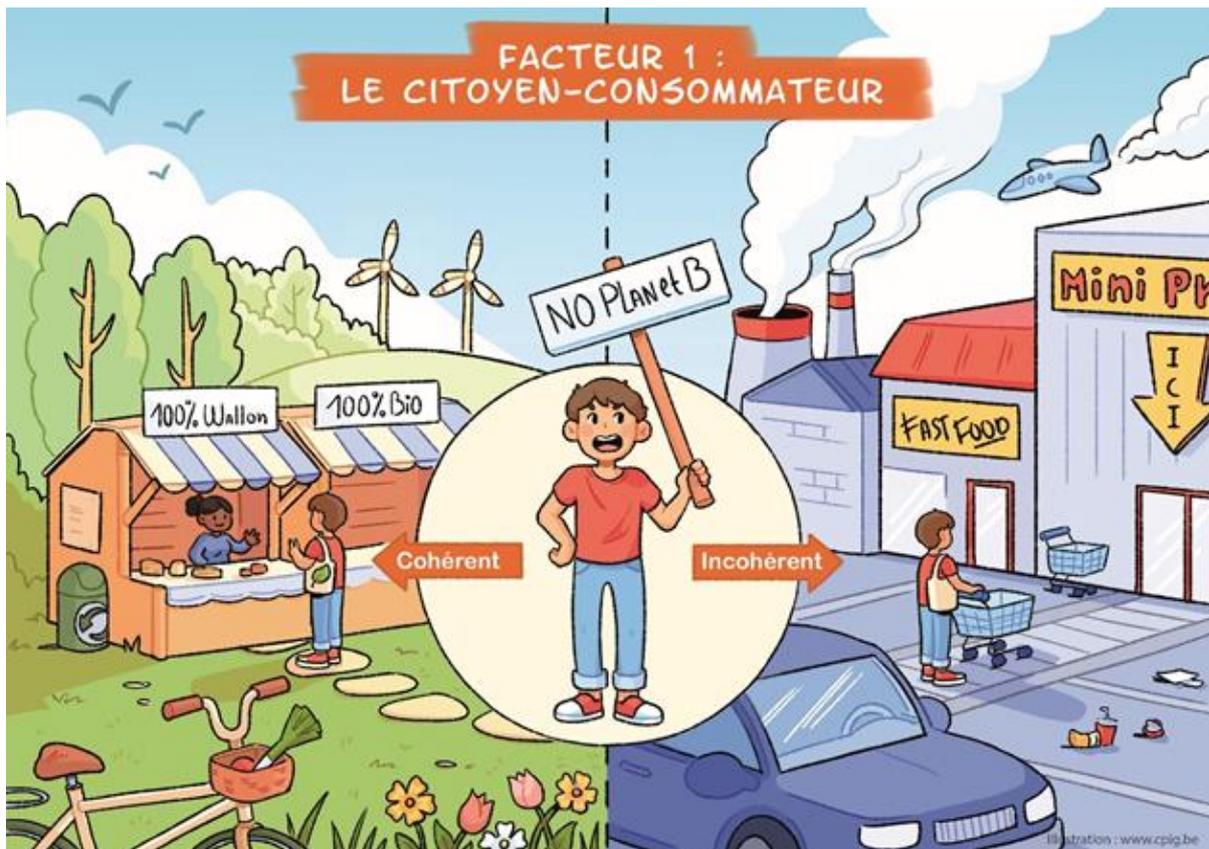


Figure 5. Le citoyen-consommateur : entre cohérence et incohérence. Illustration : CnG.

➤ Évolution a. Le consommateur-citoyen est incohérent

Le citoyen-consommateur est **déconnecté** de la réalité de terrain et de l'agriculture dans son ensemble. Il n'a plus de connaissances concernant les cycles de production, la nature, la terre. Cette déconnexion profonde est renforcée dans le temps :

- avec l'urbanisation, la part d'agriculteur-trices dans la population wallonne diminue. Le citoyen-consommateur n'ayant plus de membre de la famille qui soit agriculteur, il a perdu toute connexion avec la vie du monde agricole.
- les enseignants et professeurs dans les écoles n'ont plus ces connaissances, et ne savent donc plus les transmettre aux élèves.

Il y a une **rupture irréversible** entre le citoyen-consommateur d'une part et l'agriculture et la production alimentaire d'autre part. Le citoyen-consommateur n'a plus conscience du besoin vital des productions agricoles pour assurer son alimentation.

Du côté du citoyen...

Le citoyen souhaite diminuer la pression de l'agriculture sur l'environnement. Cependant, il a une **vision idéalisée** de ce que devrait être l'agriculture, visant une agriculture extensive et sans intrants, vision qui n'intègre pas les conséquences en termes de volumes de production. Les nouveaux projets agricoles conventionnels ne sont plus autorisés. La communication autour des producteurs locaux est inexistante, et le peu qui est communiqué est dispersé, contradictoire, mal organisé. L'image véhiculée est, par exemple, les ranchs américains organisés en feed-lots ou les fermes-usines laitières, contribuant à la mauvaise image de la production bovine en Wallonie.

Du côté du consommateur...

En parallèle, le consommateur ne sait plus cuisiner et il consomme de plus en plus de produits ultra-transformés. Le contenu des barquettes n'est quant à lui pas vraiment questionné. L'alimentation est désincarnée, ce qui renforce encore la déconnexion avec le monde agricole. L'environnement familial ne favorise plus les repas pris ensemble.

On a un peu désincarné, dans tous les sens, l'alimentation. J'insiste sur l'éducation, mais quelle est la part de la population qui voit encore comment l'alimentation est produite, sauf les images-choc que l'on donne, mais qui est réellement au courant de comment sont produites les choses ultra transformées dans la barquette ?

Au magasin, le consommateur est **perdu** dans une masse d'informations concernant la nutrition, la qualité différenciée, l'origine, l'impact environnemental... L'étiquetage des produits est complexe et mal compris. Comment choisir ? A quoi être attentif ? Dans une recherche plus qualitative, que choisir entre du bio étranger et du local conventionnel ?

Si le citoyen est parfois dans une forme d'incohérence, c'est peut-être parce qu'on lui permet d'avoir cette incohérence.

Le consommateur n'est pas le seul responsable de son incohérence. Si cette incohérence existe, c'est parce qu'elle est rendue possible par d'autres acteurs, notamment par la grande distribution et par les acteurs de la restauration hors domicile.

Pour la **restauration hors domicile** (horeca et collectivités), les acteurs font la promotion de produits étrangers (viande irlandaise) et exercent une forte pression sur les prix. Alors que la restauration hors

domicile représente d'importants volumes d'écoulement, ces débouchés sont inaccessibles pour les producteurs wallons.

La grande distribution a un rôle central dans le choix des produits mis en rayon et en promotion. En magasin, le consommateur achète ce qu'on lui propose, influencé par ce qui est mis en avant (produits tentation et produits d'appel). Les produits wallons sont rendus difficiles d'accès. Le marketing joue un rôle important dans la décision d'achat du consommateur, et ce, indépendamment de son niveau d'éducation. La communication n'étant pas encadrée, les produits sont mis en avant au moyen de techniques de marketing évoluées, et parfois à des prix tellement rabaisés (pour les produits d'appel) qu'ils déconnectent les consommateurs de la réalité, les empêchant de reconnaître et d'apporter du crédit au travail des producteurs.

Il y a un biais terrible, c'est le marketing autour des produits. Tout ce qui n'est pas suffisamment normé, on peut communiquer dessus comme on veut. Le consommateur qui est sensibilisé et qui veut bien acheter se fait quand même avoir parce que le marketing lui dit que c'est bien, alors que c'est discutable. On a des images qui s'écartent parfois fort de la réalité.

Ce comportement marketing de la grande distribution fait peser tout le poids éthique de l'acte d'achat sur le consommateur, alors que la question est plus complexe. Une même personne peut avoir des opinions fortes en tant que citoyen, se construisant une philosophie d'achat et une réelle volonté d'acheter le type de produits qui y correspond. Et, une fois dans le magasin, cette même personne est prise dans une forte sollicitation marketing affichant des informations idéalisées ou incomplètes, alors qu'elle est toujours soumise à des contraintes de temps et d'argent pour remplir son panier. Et c'est à cet endroit aussi qu'apparaît l'incohérence.

➤ **Évolution b. Le citoyen-consommateur est cohérent**

La cohérence du citoyen-consommateur se construit en créant une **connexion entre le citoyen et le monde agricole**. L'accent est mis sur l'éducation et l'information.

Les politiques et les pouvoirs publics remettent l'agriculture dans le programme scolaire. **L'éducation** à l'agriculture est présente dès les maternelles, et tout au long des primaires et secondaires. Le contenu éducatif évolue en fonction de l'âge du public cible. Tout l'environnement de la jeunesse est considéré, en incluant le monde d'internet, les réseaux sociaux, les séries, etc. qui ont une forte influence sur la culture et les comportements des jeunes.

Du côté de **l'information**, la communication vers le consommateur est simplifiée, pour lui permettre de comprendre des notions complexes telles que la durabilité et ses trois piliers interconnectés (environnemental, économique, social), le calcul de l'empreinte environnementale, de ses différents unités et concepts, etc.

L'**information** vis-à-vis des consommateurs est aussi légiférée. Elle est rendue pertinente, juste, transparente. Cette information passe notamment par la diffusion d'informations vraies et l'arrêt de publicités idéalisées et mensongères, et par l'organisation fréquente de fermes ouvertes. Ces dernières permettent au citoyen-consommateur de voir et de juger par lui-même de la réalité du monde agricole. Les pouvoirs publics entament une démarche globale de mise en avant de l'agriculture wallonne, renforçant la diffusion des savoirs réels du terrain auprès des citoyens-consommateurs.

La finalité de cette reconnexion entre citoyen-consommateur et agriculture est d'aboutir à une **culture du bien vivre**, à une fierté de l'agriculture wallonne et de ses produits. Cette fierté se traduit par une volonté de soutenir les producteurs wallons.

La **grande distribution** est considérée comme un acteur incontournable de la vente. S'étant inscrite dans notre culture, elle est et restera le lieu majeur de vente de produits alimentaires. Elle est un acteur majeur qui, en modifiant sa politique de choix de produits et sa présentation marketing, renforce la cohérence du citoyen-consommateur.

Grâce à cette reconnexion, l'incohérence du citoyen-consommateur diminue mais une part significative de consommateurs n'est pas intéressée par l'idée de payer plus cher pour une agriculture respectueuse de l'environnement, du bien-être animal et une meilleure rétribution financière des producteurs. La majeure partie des consommateurs n'a soit pas les moyens financiers, ou n'est pas suffisamment sensible à ces critères.

Le citoyen-consommateur persiste à vouloir minimiser le prix de ses achats tout en recherchant une certaine rapidité et flexibilité pour faire ses courses. La cohérence ne sera possible qu'avec la participation du secteur bovin, qui doit intégrer les contraintes du citoyen-consommateur dans son raisonnement.

Axe 2 : les stratégies commerciales de l'Union Européenne

Le terme « stratégies commerciales » englobe les politiques, règles, mesures commerciales qui régissent les échanges entre l'Union Européenne (UE) et le reste du monde.

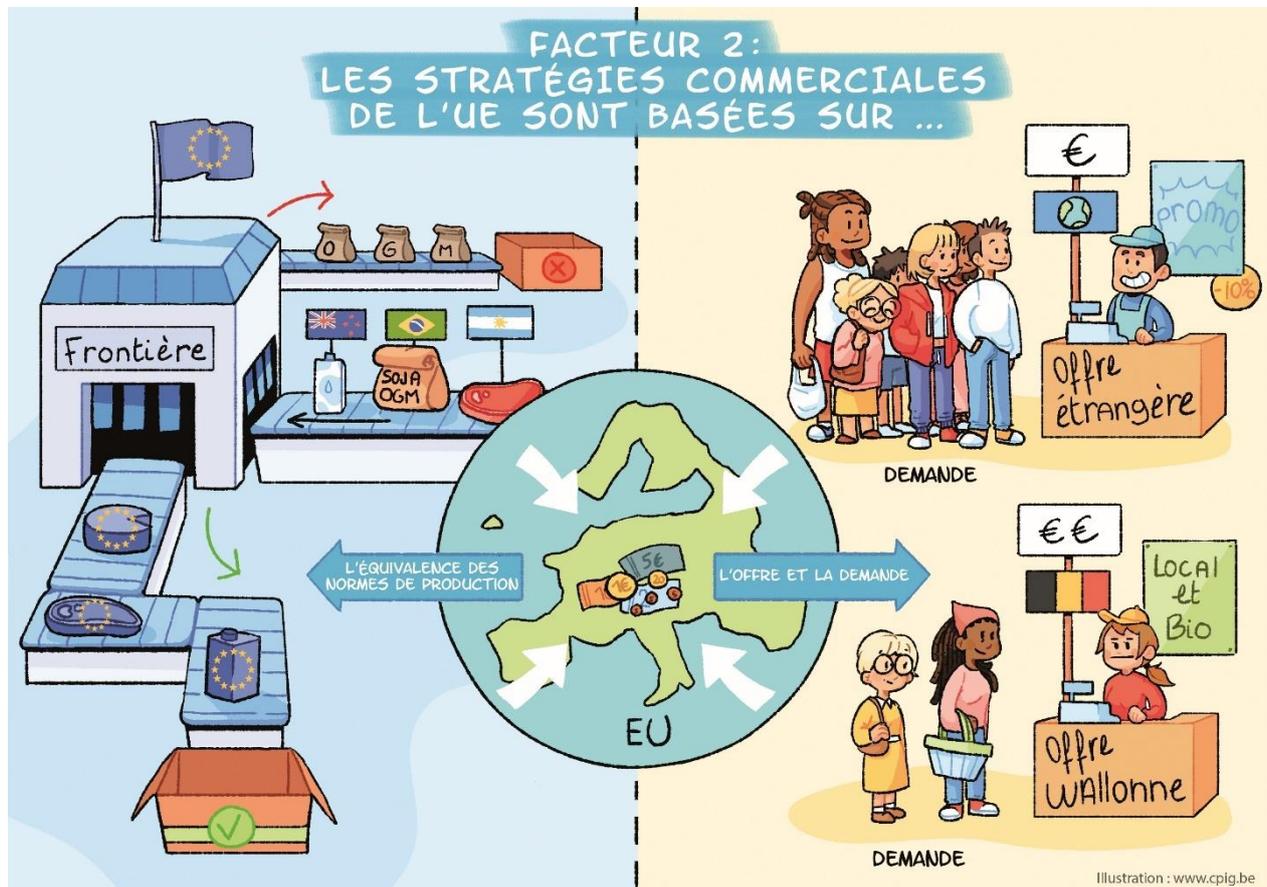


Figure 6. Les stratégies commerciales de l'UE : entre équivalence des normes et la loi de l'offre et de la demande. Illustration : CrtG.

➤ Évolution a. Un marché basé sur l'équivalence des normes de production

À l'horizon 2040, les stratégies commerciales appliquées sur le territoire européen sont profondément modifiées et l'UE adopte des **clauses miroirs**. Pour pouvoir entrer et être vendus sur le territoire européen, les produits alimentaires importés doivent répondre aux mêmes normes de production que celles imposées sur le territoire européen. Ce renforcement des normes pour les produits importés permet une diminution de la distorsion de concurrence entre les productions UE et hors UE.

A l'instar du label CE ou du label Agriculture Biologique, un cahier des charges est défini par les instances européennes et les distributeurs doivent s'assurer que les produits vendus dans leurs rayons y répondent.

On a le logo CE, qui est très léger par rapport aux normes. On impose de devoir respecter les mêmes normes et ils ne peuvent vendre au consommateur que des produits pour lesquels ils peuvent s'assurer qu'ils respectent effectivement les mêmes normes que chez nous, alors on a une impossibilité pour eux d'acheter à l'extérieur et l'extérieur n'a qu'à s'adapter à nos normes pour pouvoir fournir chez nous. On a un peu l'équivalent au niveau du système bio.

Les normes sont également qualifiées d'outil à double tranchant. Elles ont un aspect protectionniste qui est considéré comme positif, mais elles sont associées à une lourdeur administrative perçue comme un impact négatif.

➤ **Évolution b. Un marché basé sur la loi de l'offre et de la demande**

La règle de l'offre et de la demande dicte les échanges. Les normes de production imposées sur le territoire européen ne sont pas exigées pour les importations. La distorsion de concurrence est accentuée, les produits agricoles (y compris bovins) sont une monnaie d'échange dans le cadre d'accords économiques plus larges, ne se limitant pas aux produits agricoles. Cette évolution est jugée comme un prolongement et un renforcement de la situation actuelle.

Du côté de la demande

L'évolution de la **demande** dépend de la zone géographique considérée. La demande mondiale reste en croissance, au vu de l'augmentation démographique et de l'augmentation du niveau de vie à l'échelle mondiale. En Wallonie, la demande est à la baisse suite à la convergence de différents facteurs, tels que les évolutions de régimes alimentaires (flexitarien, végétarien...), l'augmentation des allergies et intolérances alimentaires, la diversification des alternatives aux produits bovins. Ces alternatives comprennent les produits issus d'autres espèces animales ainsi que les produits de substitution (boissons végétales et cellulaires, « steak » d'insectes ou de cultures cellulaires). Le lobbying pour ces produits monte en puissance et l'espace qui leur est alloué dans les magasins est en augmentation.

Concernant la viande bovine, l'évolution de la demande inclut également un changement dans le type de morceaux consommés. Les morceaux dits de premier choix sont moins demandés, au profit des morceaux dits de second choix et la viande hachée. La race et le type d'élevage ayant une moindre importance dans ce cas, la quantité de viande produite sur base du cheptel laitier est en augmentation.

Du côté de l'offre

L'offre wallonne est en diminution, provoquée par l'astreinte lourde du métier d'éleveur bovin, l'augmentation des coûts de production et des contraintes environnementales imposées par l'UE. L'offre disponible est liée au prix payé à l'éleveur, jugé comme trop volatil et parfois maintenu trop bas pendant trop longtemps. Les négociations avec les autres maillons de la filière n'aboutissent pas à une stabilisation du prix. Il n'y a pas de perspective pour l'agriculteur, ni pour les jeunes qui se lancent.

Lorsque les prix sont bons, la production flambe. Mais à un moment, le circuit pour une raison ou une autre va tomber et il y aura vraiment des chutes. Il faut toujours ajuster l'offre et la demande mais ce ne sera pas toujours possible

Éléments qui renforcent la tendance

Au niveau mondial, la stratégie commerciale des autres puissances économiques (sont cités les USA et la Chine) influence les stratégies européennes et leurs impacts sont incertains. Par ailleurs, la présence d'un pays sur le marché mondial contribue à une relative stabilité géopolitique.

Lorsqu'on fait du commerce avec un pays, on ne se bat pas avec.

Les **décisions européennes** dépendent fortement de la couleur politique présente au sein des institutions européennes ainsi que des lobbies agro-alimentaires et agricoles, avec notamment le copa-cogeca. Ces lobbies influencent vers plus de libéralisme (comme, par exemple, la suppression des quotas). Les choix politiques sont basés sur la volonté d'avoir un prix bas, volonté motivée par la demande des consommateurs.

L'impact de la Wallonie sur les décisions européennes est jugé comme faible. L'absence d'accord entre Flandre et Wallonie ne permet pas à la Belgique de parler d'une seule voix, et l'application de mesures uniquement sur le territoire wallon n'est pas suffisante pour impacter les prix des productions bovines.

Scénario A – Des exploitations revalorisées par la société

Le consommateur-citoyen est cohérent, et les stratégies commerciales de l'UE sont basées sur la loi de l'offre et de la demande



Figure 7. Scénario A - des exploitations revalorisées par la société. Illustration : CPiG.

Le marché européen, basé sur la loi de l'offre et de la demande, permet à la grande distribution de mettre en concurrence des produits qui ne répondent pas aux mêmes normes de production. Dans les étals des magasins, les produits wallons sont en concurrence directe avec les produits étrangers. La distorsion actuelle entre les normes de production européennes et étrangères persiste et se renforce.

Une éducation à l'agriculture couplée à une information claire et transparente permet au citoyen-consommateur de rester connecté à la réalité du monde agricole. Néanmoins, le critère du prix reste important. Le **consommateur-citoyen ne paie pas plus cher** pour des productions bovines wallonnes. Certes, un impact environnemental moindre et un bien-être animal correct sont souhaités, mais ce souhait ne se traduit pas en volonté de payer plus cher pour améliorer ces aspects. Ce refus reflète une impossibilité économique pour une part des consommateurs, et un manque d'intérêt persistant pour d'autres.

Je pense qu'il y a des gens que ça n'intéresse pas, simplement. Oui, il y a des gens qui n'ont pas les moyens. Et puis il y a des gens qui, quand on leur dit bien-être, environnement tout ça, je pense vraiment qu'ils ne sont pas intéressés et qui, effectivement, ne sont pas prêts à payer plus.

Pour dépasser ce blocage et établir la cohérence citoyen-consommateur, **l'adaptation du secteur** est nécessaire. Le secteur intègre les attentes en termes de temps et d'argent du citoyen-consommateur dans la réflexion de son système de production et de commercialisation.

L'agriculteur va intégrer l'objectif de **produire à un prix accessible** pour le citoyen-consommateur, en respectant les normes demandées. Cette démarche doit passer par une étape clé : **la diminution des coûts de production**. La connaissance et la maîtrise des coûts de production deviennent indispensables.

La démarche de quantification et de minimisation des coûts de production est communiquée au consommateur, et aboutit à la **définition d'un prix juste**. Ce prix juste est l'adéquation entre la demande du citoyen-consommateur (en termes de prix d'achat et de normes de production), et d'autre part le prix de vente nécessaire pour le producteur pour répondre à ces normes de production et contribuant significativement à son revenu.

Ce prix juste est établi en toute transparence entre les maillons des filières. La démarche « à livre ouvert » est communiquée jusque dans les points de vente. Le consommateur est ainsi informé de la rétribution du producteur, producteur qui s'engage à produire à un prix accessible pour le consommateur en garantissant la qualité du produit. Ce système s'oppose à l'existence de « boîtes noires » actuellement rencontrées au sein de la filière, telles que les grandes surfaces pour lesquelles les plus-values financières ne sont pas connues.

Un partenariat nouveau est noué entre les producteurs et la grande distribution, en instaurant des accords et de la confiance des deux côtés. Les producteurs sont garants de la qualité des produits, tout en étant conscients que la grande distribution est la voie de commercialisation majeure de leurs produits. La grande distribution quant à elle joue la carte de la vente de produits locaux tout en respectant le prix juste fixé par

les agriculteurs, l'avantage étant que la grande distribution connaît déjà les codes de marketing pour attirer le consommateur.

Au-delà d'un prix juste, des services sont associés à la vente des produits d'origine bovine :

- Le marketing est optimisé pour mettre en avant les productions wallonnes, en proposant des recettes adaptées au type de produit (association de morceaux de viande pour carbonnades avec une recette adéquate).
- Le packaging est remis en question, des recherches sont réalisées pour le rendre plus attrayant et plus écologique. Les différents efforts (prix juste, autonomie alimentaire...) sont l'objet d'une communication omniprésente.
- Le critère de la rapidité d'achat est inclus dans la réflexion, le temps nécessaire pour la réalisation des courses étant identifié comme un frein pour la consommation de produits bovins en direct du lieu de production.

Avec la période post-COVID, ça a été blanc ou noir. Aujourd'hui, le consommateur a moins les moyens et surtout il n'a pas du tout le temps et il retourne dans les magasins.

Un service de livraison à domicile de produits wallons se développe, inspiré du modèle hollandais Hellofresh, correspondant aux attentes de gain de temps formulées par les consommateurs.

La communication des coûts de production en toute transparence, la modification du packaging et la simplification des achats associés à la bonne connaissance de l'environnement des exploitations bovines motivent le citoyen-consommateur à soutenir les productions wallonnes en payant le prix juste, quitte à diminuer sa consommation. Il est suffisamment informé et conscient des contraintes qui pèsent sur les producteurs pour reconnaître que le prix auquel il achète ses produits est le prix nécessaire pour que l'agriculteur puisse en vivre. Il a confiance en la qualité du produit acheté et dans le respect des normes qu'il attend (sans que cela signifie que les normes soient plus strictes que les normes wallonnes actuelles). Dans les étals des magasins, le consommateur peut alors mettre la préférence sur les produits wallons plutôt que sur les produits importés.

La réappropriation de la filière prend la forme de la **réappropriation des voies de commercialisation, de marketing et de communication**. Le secteur bovin s'approprie sa communication et son marketing, en définissant des labels liés à des certifications, compilant des informations sur l'origine,

les aspects santé et écologiques des produits, le respect du bien-être animal et la juste rétribution des agriculteurs.

Finalement, la situation tend vers une généralisation de l'**usage de labels**, pour assurer la confiance des consommateurs. Ces labels sont compris par les consommateurs, qui en connaissent les tenants et les aboutissants. La généralisation des labels entraîne cependant un surplus de contrôles, posant la question de la difficulté d'auditer certains modes de production.

Comment allez-vous prouver que la vache va au champ ? On fait passer un audit de certification qui, ponctuellement, va faire une visite qui va coûter à la société qui le mandate 1000 euros par an ou par mois ? Ou on demande aux voisins : "Avez-vous vu Juliette au champ ?"

La restauration hors domicile (horeca, cuisines de collectivité) est sollicitée par les filières et intègre les produits bovins wallons, notamment en modifiant les cahiers des charges pour mettre en avant les productions locales.

Focus sur la diminution des coûts de production

L'enjeu est double : quantifier les coûts et mettre en place des changements pour les diminuer. Les agriculteurs calculent leurs coûts de production. L'ensemble du secteur se mobilise, un encadrement est proposé par les différents acteurs (syndicats, acteurs des filières, etc.). Des outils de gestion de la trésorerie sont mis à disposition et sont utilisés par les agriculteurs. Ces outils sont également utilisés par les structures d'encadrement pour la production de références de coûts de production par unité, tout en intégrant la diversité des situations (présence de cultures, région principalement herbagère...).

Ce sont des hyper-techniciens, ils sont super doués dans leur métier, mais financièrement ils n'ont pas assez d'outils et on ne les éduque pas. Pourtant ce sont des chefs d'entreprise ! Ils râlent pour un prix qui est insuffisant, mais ils ne savent pas pourquoi, entre guillemets. Et c'est difficile après de dire "Moi je veux gagner plus!". Plus c'est combien et c'est par rapport à quoi ? "Bah c'est plus que maintenant".

Pour **diminuer** les coûts de production, différents leviers sont sollicités. La priorité est mise sur l'optimisation de l'autonomie alimentaire, grâce à :

- l'optimisation du pâturage : adapter la diversité des espèces végétales composant les couverts prairiaux, les techniques de rotation entre parcelles, le calendrier de mise à l'herbe

- l'augmentation de la part et de la qualité des fourrages dans les rations, associée à l'analyse de leur qualité
- l'identification et l'optimisation de la culture d'espèces végétales régionales d'intérêt pour l'alimentation des bovins, en alternative au soja, telles que le lin
- l'identification de compléments en énergie issus de ressources locales.

Les stratégies précises s'adaptent selon la région de l'exploitation (forte proportion de prairies, de cultures...). L'autonomie alimentaire se réfléchit à une échelle régionale, voire européenne pour certaines ressources, notamment pour les compléments alimentaires riches en énergie et en protéines.

Ces changements sont accompagnés par les services d'encadrement et par la recherche, et renforcés par la formation des agriculteurs.

Il faut vendre le système en prouvant que c'est rentable parce que les fermiers aujourd'hui ils n'ont pas le confort de dire "je vais essayer ça, on va voir si ça marche ou pas".

L'autonomie alimentaire est mise au centre des pratiques d'élevage. Un changement de race peut être opportun, selon les différentes situations. Pour soutenir l'évolution de l'alimentation, les centres de sélection incluent dans leurs critères de sélection des indices liés à une bonne valorisation des fourrages.

Ces modifications des techniques d'élevage peuvent avoir un impact sur l'aval de la filière. En effet, depuis les années 80, la filière de transformation est calibrée pour le BBB. Or, un changement dans les pratiques en termes de races ou d'alimentation entraîne un changement sur les carcasses. L'adaptation du travail en abattoir est à anticiper, afin d'inclure les différents types de viande produits. Le consommateur est également habitué à choisir et à manger ce type de viande, une communication renforcée sur les changements est également indispensable.

L'identité de l'éleveur évolue positivement, un sens du métier est retrouvé. Le métier reste pénible, mais le travail est rémunéré à sa juste valeur et est reconnu. Outre le prix juste, la question est d'arriver à une rémunération juste pour l'agriculteur. Cette rémunération dépend notamment d'une juste répartition de la plus-value entre les maillons de la filière issue de la vente des productions ainsi que de la rémunération pour les services écosystémiques rendus.

Le regroupement d'éleveurs reste une solution théorique à l'achat de matériel agricole, à la diminution de la pénibilité du travail, à l'échange de compétences et à la facilitation de la communication autour des modes de production. Cependant, l'individualisme reste bloquant pour envisager l'évolution de la situation en ce sens, comme cela peut être le cas en France.

La nouvelle technologie est un moyen d'améliorer la santé des troupeaux et de faciliter le travail de l'éleveur, bien que son usage soit plus complexe pour les animaux en prairie.

La situation foncière continue à évoluer dans la même direction, sans amélioration de la situation. La hausse du prix des terres ne rend plus possible l'achat par les agriculteurs.

La taille des troupeaux par exploitation est en légère diminution, répondant à la diminution de la consommation de produits bovins (surtout en viande) et à l'augmentation des besoins en surfaces agricoles nécessaires pour l'autonomie alimentaire. Avec la définition d'un prix de vente juste pour l'agriculteur, l'opportunité de produire moins et mieux se présente.

Aucun changement n'est envisagé concernant la répartition des troupeaux entre élevage laitier, viandeux et mixte, tant que le producteur peut écouler sa production sur les marchés. Par contre, concernant l'élevage viandeux, le futur du BBB semble incertain. Bien que cette race réponde aux attentes des consommateurs et des acteurs de la transformation, la césarienne obligatoire et l'hypertrophie musculaire sont des points de blocage potentiels. La communication concernant les points forts de la race est renforcée, notamment sur ses atouts en termes de santé.

Scénario B – Des exploitations sans éleveurs

Le consommateur-citoyen est incohérent, et les stratégies commerciales de l'UE sont basées sur la loi de l'offre et de la demande

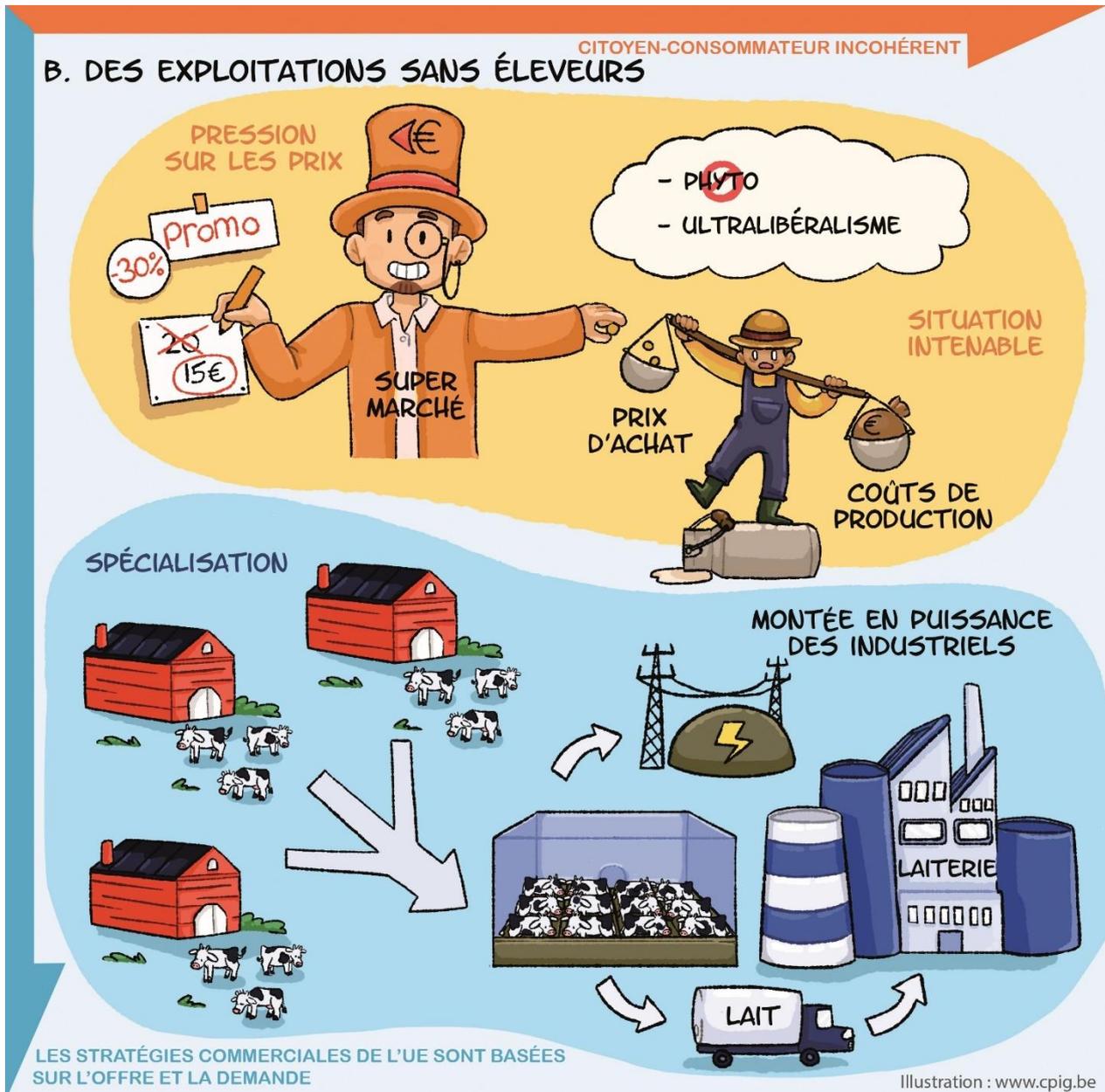


Figure 8. Scénario B - des exploitations sans éleveurs. Illustration : CPiG.

Le prix est le principal moteur de l'acte d'achat du consommateur. La grande distribution joue le jeu en maintenant une pression forte sur le prix d'achat, en continuant à proposer des promotions sur les produits indépendamment de leur origine. Dans les rayons, les produits wallons se trouvent en concurrence directe avec les produits importés qui ne respectent pas les mêmes normes de production.

Du côté des exploitations bovines wallonnes de type familial, la situation est difficilement tenable : la stratégie européenne de commercialisation tend vers l'ultra-libéralisme, les règlements européens sont toujours plus stricts (réduction significative de l'usage des produits phytosanitaires et des engrais de synthèse) et le citoyen-consommateur, déconnecté de la réalité, est indifférent à la situation critique des agriculteurs wallons. Par ailleurs, l'impact du changement climatique est perçu comme une menace dont l'intensité est incertaine sur les niveaux de production. Ces différents éléments entraînent une baisse de la production sur le territoire, rendant la sécurité alimentaire sur le territoire wallon dépendante des accords internationaux.

Les gens oublient. Le meilleur moyen d'avoir assez de nourriture, c'est d'en produire de trop.

En 2040, les exploitations bovines encore présentes sur le territoire sont des exploitations qui ont réussi à trouver leur équilibre de fonctionnement pour pouvoir être rentables malgré ce contexte difficile. L'individualisme restant fort présent au sein du monde agricole, les exploitations un peu moins/pas rentables ne parviennent pas à se fédérer et à faire front face aux difficultés. Les initiatives de mise en coopérative sont rares.

Pour les fermes qui seront encore là en 2040, ce sera des fermes qui seront rentables, ou elles ne seront plus là. Avec ou sans subsides.

Deux voies sont envisagées : la spécialisation ou la diversification des exploitations. Les voies de diversification continuent d'exister notamment via les circuits courts mais sont mises sous forte pression. Seule une petite partie de consommateurs aisés financièrement et conscients des enjeux agricoles soutiennent cette voie.

La voie de **la spécialisation est donc le modèle dominant** suivi par les élevages bovins avec, en corollaire, un degré d'intensification accru. Pour cela, les exploitations doivent être en capacité d'investir dans un outil de production ultra-performant et d'atteindre une bonne rentabilité. Une excellente technicité d'élevage est requise. Par exemple, une taille limite serait une exploitation laitière de 300 ou 400 vaches, représentant un camion-citerne sur 3 jours, permettant ainsi d'optimiser un ensemble de facteurs logistiques.

Les investissements auxquels doivent faire face les exploitations sont de plus en plus élevés, atteignant des montants colossaux. Différents types d'investissements sont mentionnés : les investissements financiers, mais également des investissements en connaissances techniques et en temps ainsi qu'en personnel. Les

investissements pour transformer les produits à la ferme sont inaccessibles pour les agriculteurs, ce qui contribue à la non-réappropriation de la filière.

Face à l'endettement et à l'absence de réserves financières, les risques encourus par l'agriculteur sont de plus en plus élevés et diminuent leur résilience en cas de crise. La transmissibilité des fermes est de plus en plus fragile.

Les agriculteurs se spécialisent autour de l'élevage à proprement parler et ne parviennent **pas à se réapproprier la filière**. Ils produisent et vendent selon les prix du marché mondial, misant leur bénéfice sur l'économie d'échelle. Les filières s'industrialisent et se concentrent autour du marché mondial.

Ce sont les industriels qui ont la main, tant pour les produits liés à l'exportation que pour répondre à la demande de la grande distribution. Certains industriels sortent du lot : ils achètent des unités d'exploitation, poussant à une intégration par l'aval de la filière². Le système en place est un système de la fourchette à la fourche. Une sorte de producteur au consommateur, sauf que le producteur est un industriel.

Le mode de gestion s'oriente vers des formes sociétaires, d'entreprises et moins d'indépendants. La gestion entrepreneuriale se généralise, ainsi que le recours à la main-d'œuvre salariée. L'évolution vers une intégration totale se développe, l'éleveur devient un employé d'une société : son autonomie décisionnelle diminue fortement et il n'est plus forcément propriétaire des bâtiments.

Les nouvelles technologies sont un outil nécessaire pour surveiller en temps réel et à distance les indicateurs d'élevage directement depuis un smartphone. Le gestionnaire prend les décisions et pilote le troupeau en envoyant les informations aux employés.

Concernant les **fonctions des exploitations**, les troupeaux de grande taille pâturent peu et restent le plus souvent dans les bâtiments sur caillebotis. Cette situation facilite la mise en place d'unités de production d'énergie au sein de ces exploitations. En revanche, les fonctions environnementales de maintien des paysages et de la biodiversité agricole ne sont plus remplies.

Au niveau du foncier, la terre est de plus en plus chère, la hausse des prix est renforcée par l'arrivée d'industriels sur le marché et la concurrence avec d'autres productions : production d'énergie, d'arbres et de sapins de Noël (en Ardennes), production de food (dans les régions de grandes cultures). Cette concurrence diminue l'espace disponible pour l'élevage bovin. Les petits propriétaires ne sont pas ou peu protégés par le bail à ferme ou d'autres mécanismes juridiques. A l'instar de l'augmentation des investissements nécessaires, ce phénomène renforce la diminution de la transmissibilité des fermes.

² Par opposition à l'intégration en monogastrique qui est plutôt initiée par l'amont de la filière.

Une chasse aux primes environnementales se met en place. La maximisation des primes guide le choix de l'usage des terres plutôt que l'activité nourricière en elle-même.

L'évolution des troupeaux

Dans le contexte de diminution et de changement de la consommation de viande et d'économie d'échelle, l'élevage laitier **est favorisé**. Les troupeaux sont moins nombreux et de plus grande taille, amenant la production wallonne à un état stable. La production de viande issue des vaches de réforme du troupeau laitier est renforcée, au détriment de celle de l'élevage allaitant, pour rencontrer la demande du consommateur en haché et plats préparés.

Du côté de l'élevage allaitant, les éleveurs subissent en plus la pression du lobby anti-viande et la diminution significative de la consommation globale de viande. Les producteurs viandeux sont démotivés par la pénibilité du travail couplée au manque structurel de rentabilité.

Un petit nombre d'exploitations allaitantes résistent, visant l'intensification pour tirer leur épingle du jeu, mais nombreux sont les éleveurs qui arrêtent. Certains continuent avec un plus petit troupeau pour la passion, tout en ayant un travail à l'extérieur leur assurant un revenu. Les races françaises sont favorisées, limitant la pénibilité du travail grâce à leur facilité de vêlage. Les primes font partie intégrante du revenu de l'éleveur, allant jusqu'à envisager l'élevage allaitant comme un sous-produit des terres. Ce changement de paradigme questionne profondément les fonctions des exploitations.

Concernant l'**élevage mixte**, il ne trouve plus vraiment sa place en Wallonie. Soit l'agriculteur cherche à maximiser ses primes et il se dirige vers d'autres races rustiques et non laitières, telles la Highland, soit il vise une production intensive et se tourne vers un troupeau spécialisé.

Scénario C – Des exploitations restructurées par le croisement terminal

Le consommateur-citoyen est incohérent, et les stratégies commerciales de l'UE sont basées sur l'équivalence des normes de production

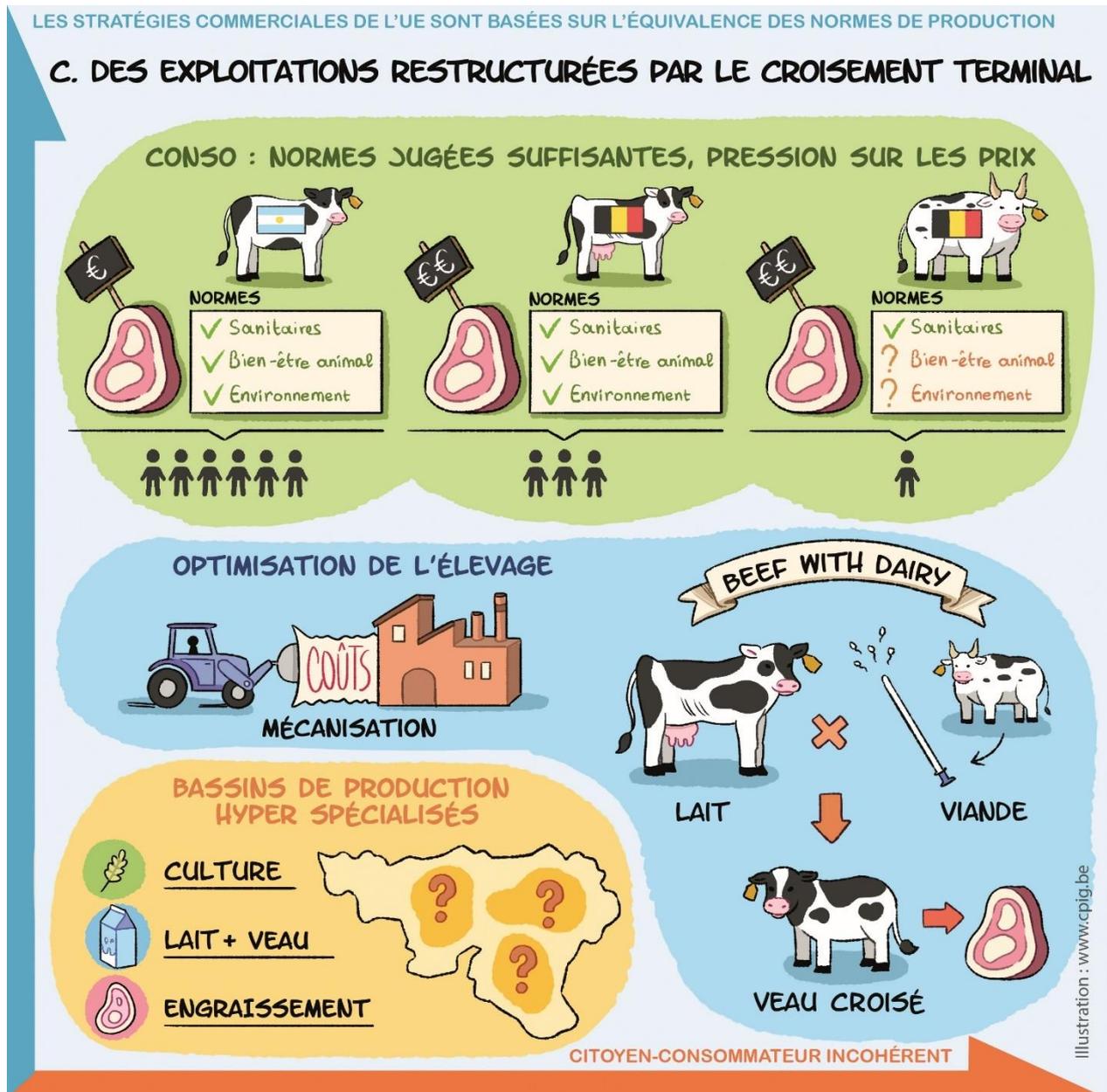


Figure 9. Scénario C - des exploitations restructurées par le croisement terminal. Illustration : CPiG.

La stratégie commerciale de l'UE impose une équivalence des normes de production : les normes imposées aux productions européennes sont également imposées aux importations. Cette équivalence permet de répondre aux enjeux de société et aux différentes demandes du citoyen. Cependant, au magasin, **le consommateur** continue à orienter ses achats sur base du **prix le moins élevé**. L'incohérence du citoyen-

consommateur bloque le marché, qui ne parvient pas à se saisir de cet enjeu de soutien aux productions régionales.

Les normes de production standards sont jugées suffisantes et sont remplies par l'ensemble des produits (UE et hors UE) disponibles en magasin, le consommateur refuse un surcoût lié à la production locale, ou de qualité différenciée. Les circuits courts sont mis en difficulté.

Même avec des normes de production équivalentes, les exploitations bovines wallonnes font face à des coûts de production structurellement plus élevés (coût de la main-d'œuvre, de la terre, de l'énergie...). Face à la concurrence du marché, les exploitations bovines empruntent la voie de l'**industrialisation**, avec un accent marqué pour la mécanisation permettant de diminuer la main-d'œuvre nécessaire et les coûts liés.

Et donc, même si les normes de production sont les mêmes, si on a de la viande irlandaise ou argentine en magasin, elle restera moins chère, même à normes égales.

Alors que le consommateur est à la recherche du produit le moins cher, les attentes sociétales continuent d'évoluer. Les **normes de bien-être animal** vont en se durcissant, et la césarienne systématique en BBB est de plus en plus décriée par la société. En parallèle, la société est en demande de productions à **faible impact environnemental**. **L'élevage allaitant, et en particulier le BBB, est mis en péril.**

En 2040, l'usage du **croisement terminal** (aussi appelé croisement industriel) devient la norme et modifie profondément les pratiques d'élevage. La reproduction au sein d'un troupeau laitier se divise alors en deux parties. D'une part, les meilleures vaches laitières sont inséminées avec des doses sexées femelles pour assurer le renouvellement du troupeau. D'autre part, les autres vaches laitières sont inséminées avec des doses de races viandeuses, permettant à la fois une production de lait et la production de veaux croisés. Ces veaux sont destinés à l'engraissement de taurillons et à la production de viande.

Cette structure d'élevage permet de diminuer significativement l'impact environnemental de la production de viande, améliorant son acceptabilité par la société. Cette évolution est renforcée par le changement climatique, qui contraint à la baisse la production d'herbe en Wallonie. Or, l'herbe est ici considérée comme la raison d'être de l'élevage allaitant sur nos territoires.

La diminution de l'impact environnemental renforce la recherche de l'efficacité maximale de la production alimentaire et l'usage du croisement terminal est associé à cette recherche. En termes d'efficacité, les élevages allaitant d'animaux de race BBB sont considérés comme meilleur élève que ceux des races françaises. Leur efficacité reste nettement inférieure à celle des élevages laitiers dans lesquels on pratique le croisement terminal, de par la production conjointe de lait par les vaches.

Le modèle Beef with Dairy s'impose un peu partout même s'il n'y a pas beaucoup de ressources, car il est beaucoup plus efficient.

Le futur du BBB est alors comparé à la situation actuelle du porc Piétrain. Quelques éleveurs passionnés maintiennent la race, alimentant les centres d'insémination.

La généralisation du croisement terminal modifie fortement la structure de l'élevage bovin en Wallonie. Quelques exploitations laitières élèvent et engraisent les veaux croisés. Mais la majorité des exploitations se spécialisent en se concentrant sur la production laitière associée et la production de veaux croisés qu'elles vendent à d'autres exploitations spécialisées dans l'engraissement des taurillons et génisses croisés.

L'élevage wallon se dessine en **bassins de production hyper-spécialisés**.

Zone d'incertitude

Plusieurs évolutions sont possibles concernant le découpage de ces bassins de production. D'un côté, un bassin laitier se dessine dans les zones de cultures, permettant ainsi la production de lisier pour leur fertilisation. Et le bassin d'engraissement se localise en zone herbagère.

D'un autre côté, le bassin laitier est situé en zone herbagère au détriment de l'élevage du BBB. L'engraissement revient dans les zones de cultures, pour valoriser les coproduits de ces cultures dans l'alimentation du bétail et amenant une source de lisier local.

L'incertitude est renforcée par l'évolution de la géographie de l'approvisionnement des co- et sous-produits, favorisant leur disponibilité en Ardenne. Des zones de production d'oléagineux et protéagineux se développent dans le sud de l'Allemagne et en France, avec l'installation de cultures et d'industries de transformation. Ces flux ne sont donc plus uniquement dépendants de la proximité et de la liaison aux ports.

Au niveau du **foncier**, le prix de vente des terres agricoles continue de s'envoler. Cette augmentation est renforcée par l'arrivée des financiers sur le marché, qui spéculent sur le prix des terres. La situation aboutit à une augmentation du nombre de grands propriétaires fonciers qui ne sont pas eux-mêmes agriculteurs.

Les **nouvelles technologies** sont vues comme un moyen pour diminuer les coûts de production, en diminuant la main-d'œuvre nécessaire. Le progrès des nouvelles technologies est considéré comme sans fin. Une génération en arrière, la surveillance humaine était obligatoire pour le suivi des vèlages, considéré

comme un des aspects les plus techniques de l'élevage, et il n'était pas envisagé de pouvoir s'en passer. Actuellement, la technologie assiste de plus en plus cette surveillance. Par ailleurs, l'usage de robots d'alimentation, de capteurs connectés pour les silos ou la détection de chaleur se généralise. Cependant, cette technologie a aussi un coût et augmente les investissements financiers nécessaires. La résilience des exploitations détenues par des agriculteurs est menacée et leur dépendance aux aides extérieures et aux primes se renforce.

L'identité de l'éleveur est fortement modifiée. Du côté des exploitations regroupant à la fois le troupeau laitier et l'engraissement des veaux croisés, les questions se posent de savoir si l'éleveur initialement allaitant accepte de se mettre à traire, et si l'éleveur initialement laitier est prêt à engraisser. Pour les exploitations bovines allaitantes qui remplacent leur troupeau par l'engraissement de veaux croisés, les freins identifiés sont l'attachement à la race de leur exploitation et la perte des aspects techniques liés aux activités de naissance.

D'autre part, le recours au salariat se généralise avec les augmentations conjointes du nombre d'exploitations hyper-spécialisées, de grands propriétaires fonciers et de l'usage des nouvelles technologies. Les gros propriétaires fonciers, étant de moins en moins agriculteurs eux-mêmes, emploient un responsable d'exploitation qui gère des centaines d'hectares et/ou de têtes de bétail. Le pilotage est rendu possible grâce aux nouvelles technologies. La situation aboutit à la perte du caractère familial des exploitations.

Plusieurs **conséquences** de la spécialisation en bassins de production sont évoquées. Premièrement, une **perte de la biodiversité** liée aux milieux agricoles. La variété de cultures végétales ou de races animales dans une même région diminue, rendant les exploitations bovines plus vulnérables face à des épisodes climatiques extrêmes. Par ailleurs, au vu du changement climatique, la biodiversité offre un réservoir de diversité génétique permettant une évolution et une adaptation des végétaux. Réduire la biodiversité diminue directement ce potentiel d'adaptation.

Deuxièmement, un accroissement des risques sanitaires est attendu, tant au niveau des grandes cultures que des animaux, à cause de la concentration d'une même activité sur une même surface.

Finalement, la situation aboutit à un rejet de la société pour l'élevage, voire le modèle agricole dans son ensemble. Ce rejet s'exprime sous différentes formes avec notamment un rejet des demandes de renouvellement de permis d'exploitation ou des permis d'installation.

Pour atténuer le rejet de la société et tenter de maintenir la consommation de produits bovins, des mesures de *bashing* sont prises. Les industriels et groupes privés créent des labels aux mesures minimalistes, mettant en avant des pratiques habituelles dans les élevages wallons et faisant croire aux consommateurs qu'il s'agit d'une qualité différenciée.

Scénario D – Des exploitations sur mesure pour chaque demande

Le citoyen-consommateur est cohérent et les stratégies commerciales de l'UE sont basées sur l'équivalence des normes de production

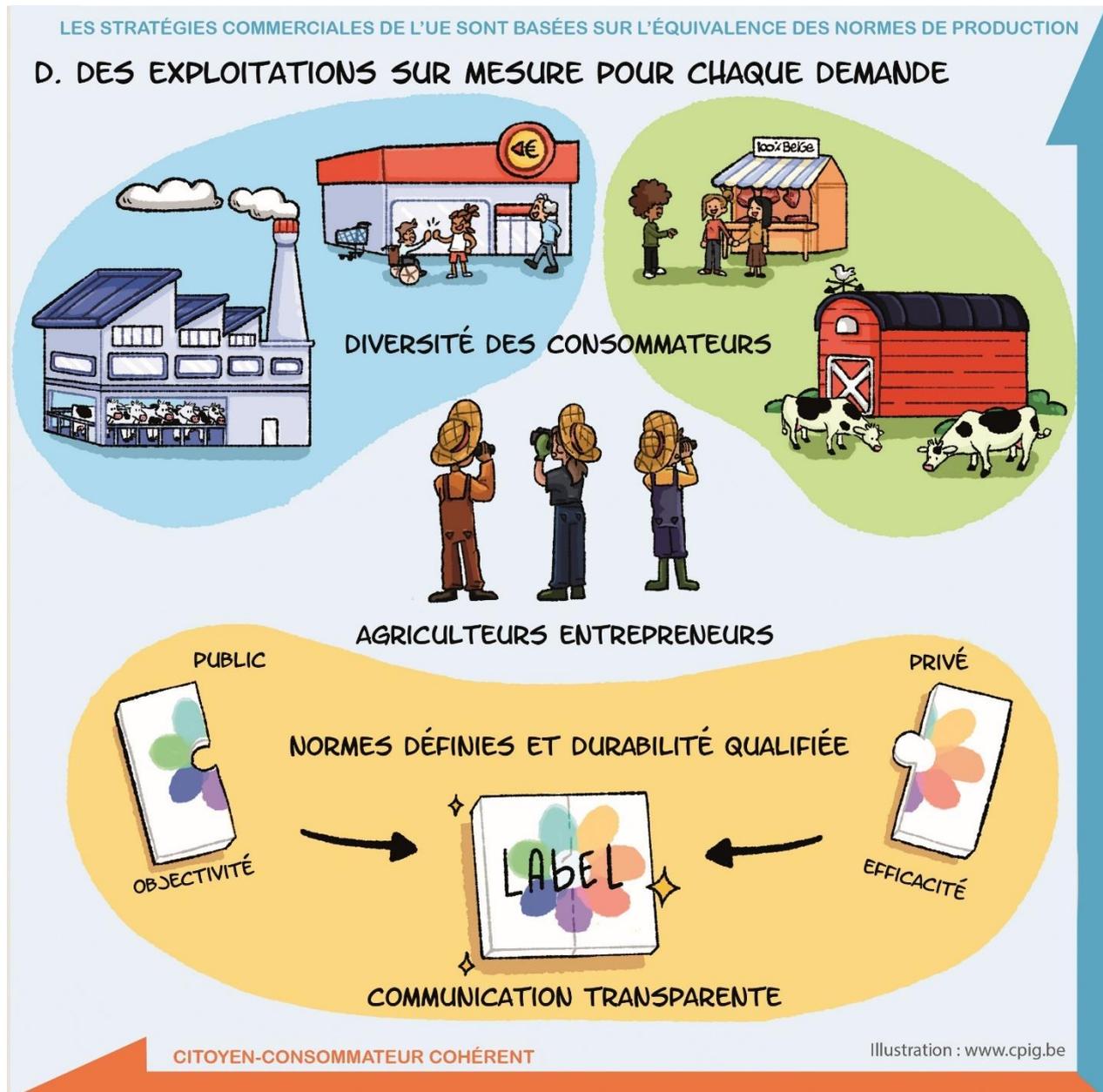


Figure 10. Des exploitations sur mesure pour chaque demande. Illustration : CPG.

La diversité des consommateurs est mise en avant, impliquant avec elle l'existence d'une **diversité de modèles de cohérence**. Ainsi, le consommateur qui achète un produit peu cher et qui accepte les conditions d'élevage qui y sont liées, est considéré comme un consommateur cohérent.

Parce que la société n'est pas homogène, donc la cohérence ne peut pas être un truc homogène. Il faut laisser une place à différents systèmes.

Cette diversité de consommateurs génère des attentes diverses, attentes composées

- d'un socle commun incluant des valeurs centrales minimales, correspondant aux normes de production imposées en Wallonie et concernant les attentes en termes de bien-être animal et de minimisation des impacts environnementaux.
- de spécificités diverses et niveaux d'exigence plus ou moins élevés, créant des marchés de niche, en répondant aux attentes des consommateurs concernés.

Il faut donc **des productions qui s'adaptent aux consommateurs**. Les agriculteurs se centrent sur leur consommateur cible (qui peut être tant sur le marché local qu'à l'export) et répondent à ses attentes spécifiques en adaptant leurs objectifs de production.

Une limite du système est identifiée au niveau des phénomènes de mode, variations rapides et imprévues du consommateur cible. Dans la situation où d'importants investissements sont réalisés pour un marché cible, un important changement par effet de mode ou un changement d'accords internationaux ont comme conséquence une fragilisation de la résilience des exploitations.

Du côté des citoyens-consommateurs

L'achat assumé de « produits blancs » répond à une forme parmi d'autres de cohérence du citoyen-consommateur. Ce choix assumé repose sur la maîtrise de l'acte d'achat par **le consommateur qui a conscience de l'environnement de production des produits achetés**.

Que cette cohérence soit en adéquation avec une connaissance du secteur et que le consommateur puisse acheter des produits en comprenant comment ils sont produits et qu'il puisse faire son choix en fonction de ça grâce à une bonne information qui accompagne la commercialisation des produits.

Cela implique une connaissance du lien entre les différentes normes de production, les différents produits qui en résultent et les différents types d'agricultures qui y contribuent. Cette connaissance se base non pas sur un système de fausses croyances construisant une vision utopique et bucolique intenable sur le long terme, mais bien sur une communication transparente de la réalité des systèmes de production. L'objectif

est que le consommateur prenne conscience du modèle d'agriculture qui permet la production de ce qu'il achète : quelle réalité derrière le produit blanc, quelle réalité derrière tel ou tel label de qualité différenciée ?

Dans ce contexte, la communication sur la durabilité engendre d'importants enjeux. **Cette durabilité doit être qualifiée** pour les différents systèmes d'agricultures au moyen d'outils clairs, de formats faciles à comprendre pour les consommateurs. Un système de diagramme, reprenant différents paramètres et leur cotation est proposé. Est alors envisagée la réalisation d'audits en fermes pour qualifier cette durabilité au sein des exploitations bovines, permettant l'acquisition de données à l'échelle wallonne et la comparaison de données individuelles.

Zone d'incertitude : qui est à la manœuvre de cette labellisation ?

Certains désignent les acteurs privés, pour leur promptitude à réagir face aux attentes du marché. D'autres remettent en question la véracité des informations transmises par ces acteurs privés, et désignent les pouvoirs publics en vue d'assurer une neutralité de l'information.

Parfois on a l'impression que dans le privé, on récupère des morceaux de durabilité, que ça nous arrange bien et pour finir, tout le monde est un petit peu durable.

Du côté des agriculteurs

Identifier son consommateur cible et questionner ses demandes deviennent une étape indispensable. Le suivi des marchés, l'orientation des productions et la structuration de la communication allant de pair, une **vision d'agriculteur-entrepreneur** se développe chez les agriculteurs qui intègrent des compétences stratégiques et de prise de décisions. Il ne s'agit plus uniquement de produire, mais de déterminer ce qu'on produit et pour qui. En 2040, « on fait comme on a toujours fait » n'a plus sa place ni lors de la reprise d'une exploitation, ni durant la durée d'une carrière d'un éleveur, même dans des régions historiquement orientées « monoproduit ».

L'intégration de cette vision entrepreneuriale impacte le **métier d'éleveur**, qui fait un pas de plus vers la commercialisation de ses produits. La formation des agriculteurs est essentielle pour les accompagner dans cette démarche, incluant trois axes de formation.

Le premier axe de formation est la **qualification du client**, amenant une vision innovante de l'agriculture, qui cible son marché et comprend sa dynamique, suit l'évolution des demandes des consommateurs, afin de créer des opportunités de marché. En fonction du type de viande (génisse, taurillon...), et du morceau (bavette, carbonade, filet pur...), le segment cible du marché n'est pas le même (HORECA, collectivité, particulier). Chaque segment affiche ses attentes particulières et les arguments de marketing sont adaptés.

L'agriculteur adapte son élevage et les produits fournis pour **répondre aux enjeux et à leurs évolutions**, les études de marché lui permettant de rester connecté à ces évolutions. Un solide encadrement est mis en place, afin d'identifier et de conserver des zones d'adaptation dans leur exploitation.

Le second axe de formation est la **maîtrise des coûts de production**, base de raisonnement de l'agriculteur-entrepreneur pour déterminer les objectifs de production et pour fixer le prix de vente des produits. Un changement de perception de la comptabilité est opéré : les agriculteurs ne voient plus cela comme une obligation pénible à remplir, mais comme un tableau d'indicateurs qui soutient le pilotage de leur exploitation. Les aides à l'investissement sont adaptées afin de ne plus obliger les agriculteurs à acheter plus grand, plus technologique et ne permettant pas l'achat en copropriété.

Le troisième axe de formation est **la collaboration entre agriculteurs** permettant notamment une réappropriation des filières (vers l'amont et/ou l'aval de la chaîne). Actuellement, les agriculteurs se trouvent seuls face à des enjeux complexes. Nombreux sont conscients des avantages et bénéfices de se regrouper sous différentes formes (coopératives, achats groupés...) mais sont directement exposés aux problèmes de bonne gouvernance. Un encadrement spécifique aux groupements est donc mis en place, un cadre légal et économique est construit pour soutenir le développement des regroupements.

Une des clés de voûte de ce système est le **respect des normes et des labels associés aux produits**, assurant la confiance du citoyen-consommateur dans le modèle d'agriculture choisi. Des systèmes de contrôle sont instaurés pour s'assurer du respect des labels par les producteurs et de la véracité du marketing publicitaire.

Le consommateur, il ne faut pas le duper. Il faut le former et lui donner des outils parce qu'il veut consommer simplement facilement, qu'il puisse avoir confiance dans le système et quand il va acheter quelque chose, c'est ça qu'il a. Et qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Un cadre national et européen est mis en place et définit les pratiques mises en avant par les labels (lait à l'herbe, élevage plein air...), assurant une réelle valeur ajoutée pour chaque label. Les labels qui se contentent de respecter les normes de productions wallonnes sans contraintes supplémentaires tout en vendant une qualité différenciée dupant ainsi le consommateur sur la valeur ajoutée du produit, disparaissent.

Bien que coûteux, ces systèmes de contrôle sont considérés comme nécessaires. Une forte adhésion des agriculteurs s'établit. Ils sont conscients des attentes du client final et de leurs propres besoins en encadrement pour piloter leur exploitation dans la direction choisie. Ce conseil agricole englobe les paramètres de la durabilité, les tendances du marché et les attentes du consommateur cible.

Zone d'incertitude

Quelles sont les structures qui gèrent ces contrôles ?

Pour certains, les structures doivent être publiques, afin de garantir la transparence et une indépendance de la méthode et des mesures. Ces contrôles seraient alors renforcés d'un conseil agricole neutre.

D'autres y voient un retour du « conseil agricole de l'Etat » et mentionnent un débat récurrent au sujet de la régulation du marché alors qu'avec le recul, on s'aperçoit que le système ne fonctionnait pas si bien que ça même en étant régulé et planifié. Ils marquent donc une préférence pour un marché libéral qui intègre quelques balises de régulation. Ils voient alors un système où les coûts du label sont assumés par les agriculteurs, qui peuvent l'utiliser pour augmenter leurs prix, intégrant ces coûts supplémentaires.

Un système hybride est également évoqué, où les structures publiques définissent les indicateurs, les termes utilisés dans les labels... et où le privé encadre les enquêtes en ferme et la communication autour des labels.

La Wallonie voit donc cohabiter des exploitations bovines représentant une diversité de formes d'élevage et centrées sur leur consommateur cible. Quel que soit le modèle, l'autonomie alimentaire des exploitations est vue comme un facteur à intégrer dans les exploitations, pour l'image positive qu'elle génère auprès des consommateurs ainsi que pour la maîtrise des coûts de production qu'elle permet. Le degré de spécialisation et l'usage de nouvelles technologies sont choisis pour chaque exploitation en fonction des objectifs de production et du consommateur cible. Ils sont considérés comme un moyen à mobiliser (ou non) selon la situation et pas comme un objectif à atteindre en tant que tel.

Grâce à la re-connexion des citoyens à l'agriculture, il y a une responsabilisation de la société vis-à-vis de la terre agricole et une prise de conscience afin de maintenir les capacités de production. Un moratoire sur les conversions des terres est envisagé.

d) Menaces et opportunités des scénarios (Atelier 3)

Une synthèse des menaces et opportunité est présentée dans Tableau 2.

Scénario A – Des exploitations revalorisées par la société

Menaces

- Fortes pressions sur les agriculteurs pour diminuer sans cesse les coûts de production en raison du manque de protectionnisme, ainsi que pour intégrer les demandes du citoyen dans leur réflexion et pour garantir les flux afin d'alimenter les collectivités. Ces flux demandent des volumes importants et réguliers. Les demandes de la restauration hors domicile sont spécifiques, et un agriculteur ne peut y répondre seul, il y a donc besoin de se regrouper et d'apprendre un nouveau métier.
- Le prix juste varie d'un agriculteur à l'autre. Sa définition n'est pas simple ni fixe dans le temps.
- L'absence de cadre normatif permet à chaque acteur de décider de la manière de procéder, ce qui représente une forte contrainte pour les agriculteurs. Par ailleurs, la question est posée de comment coordonner ce travail. Des besoins sont identifiés en termes d'accompagnement et de soutien logistique.
- Les accords sur les prix sont interdits, il y a donc une nécessité de créer un lieu de discussion pour communiquer entre producteurs et acteurs de la filière de vente et établir la transparence tout au long de la filière.

Opportunités

- Le prix juste n'étant pas figé dans le temps, il peut varier pour répondre à des augmentations dans les coûts de production.
- Le cadre normatif n'étant pas posé, les agriculteurs peuvent décider eux-mêmes du processus pour définir leur prix.
- La transparence des marges tout au long de la chaîne permet une communication vis-à-vis des consommateurs, qui comprennent mieux les enjeux du prix pour les agriculteurs. Cette transparence motive également la consommation de produits issus de circuits alternatifs car le consommateur comprend quel système il soutient.
- Les produits wallons bénéficient d'une meilleure visibilité grâce à leur présence dans les restaurants et collectivités.

Scénario B – Des exploitations sans éleveurs

Menaces

- La standardisation des exploitations mène à une standardisation des produits et à une diminution de la diversité des exploitations bovines (disparition des labels de qualité différenciée, de l'élevage familial).
- Les nouvelles technologies sont omniprésentes et la conduite des troupeaux se fait uniquement par écrans interposés. La situation mène à une perte du savoir-faire du travail d'éleveur.
- Une perte d'autonomie décisionnelle résulte de la généralisation du recours au salariat.
- Le taux de liaison au sol diminue, car seules subsistent de très grosses exploitations intensives. Le pâturage n'est presque plus pratiqué, et le devenir des prairies permanentes est remis en question. Une perte de biodiversité est constatée au sein des zones agricoles intensives.
- Les zones en prairies permanentes sont considérées comme n'étant pas assez productives et donc pas assez rentables pour les propriétaires fonciers. Ces derniers se lancent dans une chasse aux primes environnementales et la fonction nourricière de ces terres n'est plus assurée, seule la fonction d'entretien des paysages est maintenue. Cette chasse aux primes entre en concurrence directe avec des projets d'installation car le prix des terres est inaccessible pour les agriculteurs.
- L'incohérence structurelle entre d'une part les politiques et les aides qui poussent vers une transition agroécologique et d'autre part un contexte et des objectifs économiques qui poussent vers toujours plus d'industrialisation.
- Le consommateur perd confiance dans les produits bovins wallons, car ces produits sont issus d'un système que le consommateur ne défend pas. Cette perte de confiance renforce le clivage entre agriculteurs et consommateurs.

Opportunités

- Les nouvelles technologies sont vues comme une solution pour diminuer la pénibilité du travail.
- L'augmentation de la taille des élevages facilite l'installation d'unités de production d'énergie au sein des exploitations.
- Au sein des zones considérées comme moins productives, il pourrait y avoir une place pour un élevage plus extensif, notamment de veaux croisés engraisés à l'herbe. Ce développement n'est possible que si les petites structures travaillent ensemble et collaborent entre elles.
- Ces initiatives en rupture avec le système peuvent être l'objet de marchés de niche

Scénario C – Des exploitations restructurées par le croisement terminal

Menaces

- Forte diminution du nombre d'exploitations allaitantes, en particulier l'élevage BBB familial et des exploitations de taille modeste.
- Une forte pression sur les prix est maintenue car, même à normes égales, les coûts de production sont plus élevés en Wallonie que dans le reste de l'Europe/du monde
- La standardisation des produits mène à la disparition de la qualité différenciée et à la diminution de la biodiversité présente dans les races animales.
- La génétique bovine n'appartient plus aux éleveurs, mais à d'importants centres de sélection
- Les exploitations allaitantes pratiquant le naissage sont menacées par la généralisation du croisement terminal plus efficient d'un point de vue environnemental
- Une concurrence déloyale est maintenue malgré les clauses miroir, car les contrôles sont plus fréquents en Wallonie qu'en dehors du territoire.

Opportunités

- Le croisement terminal permet aux éleveurs laitiers de mieux valoriser leurs veaux, soit en augmentant leur prix de vente soit en les engraisant.
- Développement d'une filière d'engraissement en Wallonie, valorisant les produits et coproduits régionaux.
- Diminution de l'impact environnemental de l'élevage bovin et maintien de la consommation (en particulier pour les produits viande)
- Les contrôles étant plus fréquents en Wallonie qu'ailleurs pour assurer les normes, le consommateur a plus confiance dans les produits wallons que dans les produits étrangers.
- Les éleveurs qui sont encore présents ont pu développer leur compétence de gestionnaire d'entreprise.

Scénario D – Des exploitations sur mesure pour chaque demande

Menaces

- La qualité différenciée et les cahiers des charges qui y sont liés alourdissent le travail administratif des éleveurs.
- Poussés à l'extrême, les cahiers des charges pourraient menés à une diminution de l'autonomie décisionnelle des éleveurs.
- Chaque industriel ou société de grande distribution veut produire son label pour se différencier. Les labels foisonnants créent de la confusion pour le consommateur.
- Une information claire et omniprésente est nécessaire pour maintenir la cohérence du citoyen-consommateur
- La concurrence entre agriculteurs wallons s'installe et se renforce, pour vendre leurs produits au consommateur.
- Un clivage entre produits blancs et produits haut de gamme peut apparaître, menant à la disparition d'un milieu de gamme.
- Les nouveaux modèles mis en place risquent d'être coûteux et chronophages pour l'agriculteur, qui porte l'ensemble de ces risques

Opportunités

- L'agriculture bénéficie d'une belle image au sein de la société. Les consommateurs savent qui ils rémunèrent et quels systèmes ils soutiennent.
- L'agriculteur choisit son modèle, s'y identifie et améliore la qualité de son travail. Le pilier social de la durabilité est assuré.
- L'évolution des systèmes et modèles agricoles étant en lien avec les demandes des consommateurs, des modèles diversifiés co-existent et des modèles innovants trouvent leur place sur le marché.

Tableau 2. Menaces et opportunités des scénarios (résultant de l'atelier 3).

	A – DES EXPLOITATIONS REVALORISEES PAR LA SOCIETE	B – DES EXPLOITATIONS SANS ELEVEURS	C – DES EXPLOITATIONS RESTRUCTUREES PAR LE CROISEMENT TERMINAL	D – DES EXPLOITATIONS SUR MESURE POUR CHAQUE DEMANDE
MENACES	<ul style="list-style-type: none"> - Très forte pression sur les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de diversité des produits et des exploitations - Autonomie décisionnelle de l'éleveur en baisse - Perte de biodiversité - Chasse aux primes - Incohérence structurelle entre politique et réalité économique - Perte de confiance du consommateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition de l'élevage allaitant, en particulier l'élevage BBB familial - Forte pression sur les prix - Standardisation des produits - Perte de diversité animale - La génétique animale n'appartient plus aux agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du travail administratif - Cahiers des charges foisonnant - Clivage entre produits blancs et produits haut de gamme
OPPORTUNITES & MENACES	<ul style="list-style-type: none"> - Variation du prix juste selon <ul style="list-style-type: none"> - les situations (menaces) - le contexte du moment (opportunité) - Absence de cadre normatif <ul style="list-style-type: none"> - chacun fait comme il veut (menace) - chaque agriculteur peut choisir le modèle qui lui convient le mieux (opportunité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles technologies <ul style="list-style-type: none"> - diminuent la pénibilité du travail (opportunité) - sont associées à une perte de savoir-faire (menace) 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de l'équivalence de normes <ul style="list-style-type: none"> - maintien d'une concurrence déloyale (menace) - confiance dans les produits wallons (opportunité) - Croisement terminal <ul style="list-style-type: none"> - menace les exploitations allaitantes - augmente la valeur des veaux (opportunité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des modèles <ul style="list-style-type: none"> - crée de la concurrence entre les modèles différents (menace) - en phase avec les demandes des consommateurs (opportunité)
OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du consommateur dans les choix de production - Augmentation de la visibilité des produits bovins wallons 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la production d'énergie au sein des exploitations - Petites unités de productions extensives et marchés de niche (à petite échelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de filières d'engraissement en Wallonie - Diminution de l'impact environnemental de l'élevage bovin et maintien de la consommation (en particulier pour la viande) - Développement des compétences de gestionnaire d'entreprise pour les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure image de l'agriculteur - Prise en compte du pilier social de la durabilité

e) Tendances lourdes communes à tous les scénarios

Individualisme, difficulté à « faire ensemble »

La collaboration sous différentes formes pour l'achat de matériel, d'intrants, pour la vente des productions... est mentionnée comme levier d'amélioration du travail. Et dans le même temps, cette collaboration est identifiée comme très voire trop complexe à mettre en œuvre. La raison évoquée est l'individualisme présent dans la société, en ce y compris le monde agricole.

On a parfois l'impression que fédérer des agriculteurs entre eux, ce n'est pas évident.

Ce « faire ensemble » est identifié comme un point de bifurcation, comme un changement de mentalité nécessaire et bénéfique. D'importants besoins y sont associés, comme un besoin d'encadrement, de soutien sur les questions d'organisation et de bonne gouvernance, ainsi qu'une modification des règlements qui octroient des aides diverses afin que les coopératives puissent y avoir accès.

Et on n'arrive plus à se fédérer nous-mêmes, car on est beaucoup trop dépendant du système industriel, qui nous a mis la main dessus que ce soit dans tout, les betteraves, les pommes de terre, un peu partout. Et maintenant c'est très très difficile de se réapproprier la maîtrise de nos spéculations.

Diversité des exploitations

La diversité des exploitations wallonnes est évoquée dans tous les scénarios. Quels que soient le contexte et l'évolution des exploitations, une diversité sera maintenue sur le territoire. Ce sont les proportions entre les différents modèles qui s'adaptent au contexte. Cette diversité est vue comme une force et une fierté.

Il y aura toujours une pluralité d'exploitations (en Wallonie), à voir comment ils peuvent cohabiter, en fonction des marchés visés.

« Ca n'arrivera jamais »

Lorsque des évolutions de rupture sont évoquées lors des échanges, des freins émergent portant sur l'impossibilité d'une intensité de changement si élevée. Et, dans la foulée, d'autres participants évoquent

des précédents où déjà la possibilité d'un tel changement semblait très faible et à présent, ce changement est totalement intégré dans les habitudes. Ces souvenirs laissent alors ouverte la porte de se visualiser dans un contexte encore plus changeant que ce qui est imaginé.

Mon grand-père me disait "on ne remplacera jamais la surveillance des vêlages par des machines" et en fait si, maintenant, on les remplace. Et donc, là on voit que tout ce qui semblait impossible dans l'œil de l'éleveur et uniquement là, est maintenant possible.

Exportation : une responsabilité wallonne ?

L'opportunité de marché que représente la hausse de la demande mondiale est source de dissensus récurrent au cours des trois ateliers.

Pour certains, cette opportunité est à saisir pour écouler notre production. Elle doit être promue par une campagne de promotion des produits bovins wallons, menée par l'AWEX. Par ailleurs, de par ses bonnes capacités de production, la Wallonie a la responsabilité de produire pour des régions du monde où la sécurité alimentaire n'est pas assurée par les productions locales. Cette responsabilité pourrait être renforcée avec le changement climatique, qui menacerait la sécurité alimentaire de territoires jusqu'à présent épargnés.

Notre marché est là plus qu'ailleurs. Et le petit Belge, on ne le fera pas boire du lait 2 fois, alors que conquérir l'étranger c'est plus facile.

Pour d'autres, la Wallonie n'a pas vocation à être exportatrice, son rôle n'est pas de répondre à cette augmentation de la demande mondiale. De plus, les exportations européennes ont des conséquences négatives sur les marchés locaux, qu'elles mettent à mal en écoulant leurs surplus. Il semble inopportun d'importer des matières premières pour intensifier la production wallonne, qui doit ensuite écouler les surplus et mettre à mal des marchés d'autres pays et dans le même temps décrier les importations de produits alimentaires sur nos marchés locaux.

On détruit leurs filières, en exportant nos surplus qu'on transforme avec des matières premières (huile de palme, etc.). On se plaint de la distorsion de concurrence en Europe, mais on fait la même chose.

Le changement climatique

Le changement climatique est perçu comme une menace très importante sur les exploitations wallonnes et leur productivité, pouvant aller jusqu'à menacer la sécurité alimentaire y compris en Wallonie. A différentes reprises, un degré d'urgence et d'inconnu est mis en avant.

Il y a une urgence en termes d'environnement. Les changements s'imposent d'eux-mêmes. Ils risquent de faire plus mal. Cette année (2022), on est déjà en train de pleurer.

Si le changement climatique connaît une intensité forte, toutes ces questions de mieux produire, de respect d'une qualité précise, etc. semblent perdre tout intérêt et seul le besoin d'alimentation dirigera les décisions prises par les exploitations agricoles.

Mais si on a des crises alimentaires graves, est-ce qu'on ne va pas avoir des revues de normes à la baisse pour permettre d'assurer la subsistance des gens?

CONCLUSIONS

Au regard de l'ensemble des résultats émergents de la recherche, le besoin de remettre le citoyen-consommateur au cœur de la réflexion des exploitations bovines se fait criant. De réels points de rupture ont été évoqués tout au long des étapes du projet, pouvant aboutir à un refus massif de la présence de l'élevage en Wallonie. Ces refus sont en lien avec les attentes sociétales et la prise en compte de la santé et du bien-être animal. Ces points de rupture se font plus nombreux encore concernant l'élevage allaitant, qui est mis à mal dans plusieurs scénarios.

Pour rester dans des scénarios où l'élevage bovin est encore accepté en Wallonie, il apparaît nécessaire pour le secteur de faire un pas vers le citoyen-consommateur. L'argument de payer plus cher (même pour une qualité différenciée) n'est pas tenable pour le consommateur dans la situation actuelle. Remettre du lien est une étape obligatoire pour que le citoyen-consommateur soutienne à nouveau les exploitations bovines. Au regard de la boussole dessinée, un changement de politiques commerciales et agricoles ne sera pas suffisant. Car dans le cas d'une incohérence du citoyen-consommateur avec des clauses miroir (scénario C), le consommateur se tourne quand même vers des productions étrangères puisque celles-ci sont de toute façon moins chères, même à normes égales.

Une menace lourde pesant sur les exploitations bovines est le changement climatique. Les conséquences sont nébuleuses à ce jour, et elles pourraient mener à menacer notre sécurité alimentaire, forçant alors l'accès à la terre ou supplantant les questions de bien-être animal ou des attentes sociétales par nécessité de produire.

Un réel choix de société se pose entre les citoyens, consommateurs, agriculteurs et politiques, afin de choisir si on souhaite (ou non) se diriger vers des exploitations sans éleveurs, et bien souvent sans terres.

REMARQUES OPERATIONNELLES

Difficultés rencontrées

Les difficultés liées à la situation sanitaire et au besoin de formation ont été mentionnées dans le rapport d'activité de 2021.

Au cours des ateliers, la difficulté à se projeter dans le futur a émergé. La plupart des participants qui ont pu répondre présent aux invitations sont des personnes très impliquées dans l'environnement des exploitations bovines, avec le plus souvent des connaissances techniques. Dès lors, sortir des courants de pensées quotidiens et connus, et se projeter dans un futur souvent en rupture avec ce qui est connu dans le présent s'est révélé assez fastidieux. Certains points de blocage ont émergé lors des discussions et ont demandé du temps pour pouvoir être dépassés.

Au terme de ce projet, il apparaît également difficile de mener un projet de prospective en étant une seule personne formée et travaillant sur cette thématique. Un travail collectif, avec une expertise plus solide en prospective, aurait été souhaitable.

Point administratif

Le budget initial du projet était de 105 500€ alloué presque exclusivement à la rémunération de personnel. Au 31 décembre 2022, date de fin du projet, il restait un solde de 10 848,26€.

PUBLICATIONS

- Burny P., Calay V., Claisse F., Guyot J.-L., Ritondo R. & Rondia P., 2019. Contextualisation : diagnostic du système et principaux enseignements d'études anticipatives belges et françaises. En ligne¹.
- Burny P., Calay V., & Rondia P., 2020. Les futurs incertains de l'élevage bovin en Wallonie. Cahier de prospective de l'IWEPS n°3. En ligne¹.
- Burny, P. , Calay, V. , Guyot, J. , Claisse, F. , Ritondo, R. & Froidmont, E., 2020. L'élevage bovin wallon de demain : mise en perspective des enjeux au regard des dynamiques passée et actuelle. Poster in: Rencontres autour des recherches sur les ruminants, Paris 2020,
- Burny P., Rondia P., Calay V., Guyot J.-L., Claisse F., Ritondo R. & Froidmont E., 2020. Dairy production in Wallonia: problems and perspectives. Proceedings in: 1. Book of abstract, XI International Scientific Agriculture Symposium "AGROSYM 2020".
- Burny P., Calay V., Rondia P., Guyot J.-L., Claisse F., Ritondo R. & Froidmont E., 2020. Trends and challenges in the bovine meat and dairy sectors in Wallonia. Proceedings in: Agrarian Perspectives XXIX, 29th International Scientific Conference, Trends and challenges of agrarian sector, Czech University of Life Sciences, Prague, Czech Republic. 75-82.
- Tosar V., 2022. Quels futurs possibles pour les exploitations bovines Wallonnes ? CRAinfo, mars 2022. En ligne : <https://www.cra.wallonie.be/fr/quels-futurs-possibles-pour-les-exploitations-bovines-wallonnes>.
- Cycle de conférences 2022 « Construire les futurs de l'élevage bovin wallon » dans le cadre du Collège Belgique, co-organisé par le CRA-w (Burny P., Rondia P. et Tosar V.) et l'IWEPS (Calay V., Guyot J.-L. et Ritondo R.). Replay disponible en ligne¹
 - « L'élevage bovin wallon: évolution, enjeux et défis pour le futur »
 - « La démarche prospective : méthodes et objectifs »
 - « L'élevage bovin wallon : scénarios pour 2040 »
 - « Table ronde : l'avenir des productions bovines wallonnes »
- Tosar V., 2023. Une boussole de l'avenir pour les exploitations bovines wallonnes. CRAinfo, juin 2023 (à paraître).

¹L'ensemble des documents est disponible sur la page du projet PROBOV du site du CRAw <https://www.cra.wallonie.be/fr/probov>